



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Agence de l'eau
Artois-Picardie**



RAPPORT d'activité 2023



CONSEIL D'ADMINISTRATION (Au 31 décembre 2023)

Il est composé de 35 membres :

•Le président, nommé par décret
du Président de la République :
**Monsieur Georges-François
LECLERC jusqu'au 17/01/2024
puis Monsieur Bertrand GAUME**

•11 représentants des
Parlementaires et Collectivités
Territoriales parmi lesquels l'un
est nommé vice-président du
Conseil d'Administration :
Madame Isabelle SAVARIEGO

•11 représentants du collège des
Usagers Economiques et Non
Economiques, désignés par et
parmi les membres du Comité
de Bassin, parmi lesquels l'un est
nommé vice-président du Conseil
d'Administration :
Monsieur Jérôme LEFEBVRE

•11 représentants de l'État et de
ses Etablissements publics ;

•1 représentant du personnel de
l'Agence de l'eau.

Edité en mars 2024 par l'Agence de
l'eau Artois-Picardie
Photo en couverture :
Marais audomarois à Clairmarais (62)
Photo AEAP

2023, EN CHIFFRES	p.4
TEMPS FORTS	p.6
LES INSTANCES DE BASSIN	p.8
LES AIDES	p.10
Le bilan du Fonds Vert	p.12
Le Plan Eau et sa trajectoire sobriété	p.14
Accompagner l'adaptation au changement climatique	p.16
Protéger les eaux littorales	p.17
Préserver la qualité et la richesse des milieux aquatiques	p.18
Soutenir l'engagement des collectivités	p.24
Accompagner les territoires les plus fragiles	p.26
Contribuer aux actions des industriels	p.28
Favoriser les pratiques agricoles pour une eau de qualité	p.30
Promouvoir une gestion quantitative durable et économe	p.32
LES REDEVANCES	p.34
Assurer les recettes de redevances dans le respect des prévisions	p.35
Assurer la perception des redevances	p.37
LA GOUVERNANCE LOCALE	p.38
Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	p.39
L'évaluation de politique publique	p.40
LA COOPERATION INTERNATIONALE	p.42
Accompagner les pays en développement dans le domaine de l'eau	p.43
LA SENSIBILISATION	p.46
Sensibiliser tous les publics	p.47
Eduquer et préparer les jeunes à la gouvernance	p.48
LA CONNAISSANCE	p.50
Mettre à disposition du public des données environnementales fiables	p.51
Connaitre la qualité des masses d'eau	p.52
LE PILOTAGE DE L'ETABLISSEMENT	p.54
UN ETABLISSEMENT ECO-RESPONSABLE	p.56
LES MOYENS ET LES RESULTATS	p.58
Les moyens financiers	p.59
Les moyens humains	p.61
Résultats 2023 des indicateurs du Contrat d'Objectifs	p.62
Organigramme	p.63

Une nouvelle année exceptionnelle pour l'agence de l'eau !



Thierry VATIN, Directeur Général de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

2023 a encore été une année très dense pour notre agence de l'eau Artois-Picardie. Elle a été marquée par plusieurs évènements majeurs :

- L'annonce du Plan Eau 2030 par le président de la République le 30 mars avec des moyens exceptionnels pour les agences de l'eau. Ce plan national de 53 mesures s'est concrétisé dès le mois de juin par un plan d'action de 80 M€ pour notre bassin grâce à l'implication de nos administrateurs et partenaires de terrain ;
- La révision de notre Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) ;
- La mise en route de la concertation sur le 12^{ème} programme d'intervention 2025-2030 ;
- La préparation de la réforme des redevances des agences de l'eau qui a été voté en fin d'année au PLF2024 ;
- La gestion du Fonds Vert biodiversité dès le mois de mars avec près de 9 millions d'euros d'aides supplémentaires ainsi que 13 millions d'euros du Plan de résilience.

Au total, notre budget a été engagé et payé à hauteur de 97 et 94 % : ce sont près de 150 millions de participations financières qui ont été instruites. Un montant record !

Sans oublier en fin d'année les conséquences catastrophiques des inondations qui ont touché et touchent encore 370 communes principalement dans le Pas-de-Calais. L'agence de l'eau s'est mobilisée dès le 24 novembre pour apporter de l'aide aux collectivités en votant une enveloppe de 20 M€ pour financer les dégâts sur les milieux naturels et sur les réseaux d'eau potable ou assainissement.

Tous ces chantiers, et d'autres moins visibles mais très structurants, ont été conduits par nos équipes en 2023 avec les membres de nos instances et les services de l'Etat (tournee des SAGE, les 20 ans de la politique jeunesse, brigade de communication grand public et météo de l'eau...).

Grâce au Plan Eau et aux moyens nouveaux obtenus par notre ministre, l'agence de l'eau Artois Picardie pourra augmenter en 2024 son effectif de 6 nouveaux agents et le montant de son programme d'intervention de +80 M€.

Cette consolidation de notre agence sera un atout décisif pour relever tous les défis de 2024, année des 60 ans d'existence des agences de l'eau.

Mais l'action de l'agence de l'eau ne peut être efficace sans s'appuyer sur la mobilisation des territoires et sans un souci constant de contractualisation avec les acteurs des territoires et en particulier des 15 sous-bassins.

Pour relever les défis exceptionnels de l'eau, tant qualitatifs que quantitatifs, qui sont devant nous et notamment liés au changement climatique (sécheresses, inondations, sanitaires, économiques...), la bonne gouvernance de l'aménagement et de la résilience des territoires à l'échelle des sous-bassins avec la coopération de tous les acteurs de ces territoires est essentielle.

La réussite de tous les chantiers qui s'ouvrent en 2024 et sur la période 2025-2030 est également conditionnée par la mobilisation de toute la société civile et de tous les habitants du bassin. Le développement de la communication auprès de tous nos partenaires, de tous les élus et du grand public est donc un enjeu essentiel.

Je tiens dans cet éditorial qui sera pour moi le dernier à remercier toutes les équipes de l'agence de l'eau Artois-Picardie qui se sont mobilisées depuis plus de 4 ans sur un nombre considérable de projets (Plan de reprise, de relance, de résilience, et maintenant plan eau, plan d'urgence inondations).

Je remercie également tous les membres du comité de bassin et de nos différentes instances qui travaillent avec l'agence pour construire et conduire ces politiques. Le comité de bassin, ce « parlement de l'eau » comme nous aimons à le dire est un exemple de démocratie locale sur une politique majeure pour notre société. Les débats qui s'y tiennent sont riches, parfois virils, mais le consensus s'en dégage toujours au profit de l'intérêt général.

2023, EN CHIFFRES

4,98 €



PRIX MOYEN DU M³ D'EAU EN 2023 SUR LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

(POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M³).

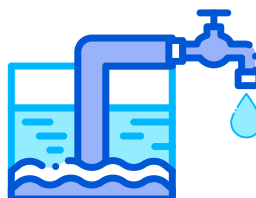


8,9

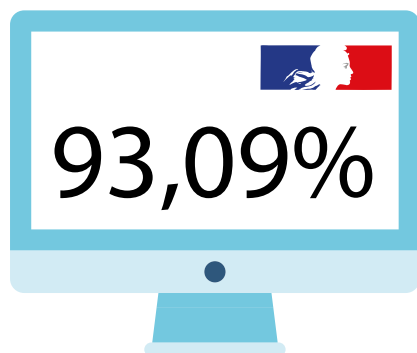
MILLIONS D'EUROS

mobilisés par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dans le cadre du Fonds Vert.

539 Mm³



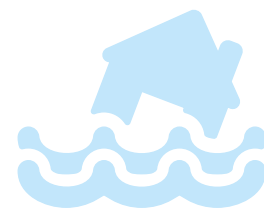
ont été prélevés en 2022 (1 an de décalage pour l'obtention des données) sur le bassin Artois-Picardie, tous usages hors alimentation des canaux.



DES REDEVABLES
ONT CHOISI
LA TÉLÉ-
DÉCLARATION EN
2023,
contre 95,06 %
en 2022.

30,14%

PART DU
PROGRAMME
CONSACRE
AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE EN 2023.





162,5 km
de cours d'eau
ont été restaurés

et **21** OUVRAGES RENDUS
FRANCHISSABLES en 2023,
dont **9** SUR DES COURS D'EAU
CLASSES EN LISTE 2 du code de
l'environnement.

842 076 m²

de surfaces ont été
désimperméabilisées ou
déraccordées du réseau
unitaire.



400

c'est le nombre cumulé
de participants aux 2
sessions de l'Académie
de l'eau Artois-Picardie
organisées en 2023



17,873 MILLIONS D'EUROS

C'est la somme des aides engagées sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale ou dans les zones peu denses dont le revenu par habitant est inférieur à la moyenne du bassin (sur base des données 2018).



2023, LES TEMPS FORTS

La déclinaison du Plan Eau et la validation de la trajectoire sobriété du bassin Artois-Picardie

Annoncé le 30 mars 2023, le « Plan Eau » gouvernemental, comprend 53 mesures pour répondre aux enjeux de l'eau : sobriété des usages, disponibilité et qualité de la ressource et gestion de crise des sécheresses. Il demande à chaque bassin de se fixer une trajectoire de sobriété de moins 10 % de prélèvements en eau d'ici 2030.

Le conseil d'administration et le comité de bassin du 20 octobre 2023 ont validé la trajectoire sobriété du bassin.

Pour décliner le Plan Eau, le 11^{ème} Programme d'Intervention a mis en oeuvre des dispositifs spécifiques et un plan d'actions dédié pour inciter à réduire dès fin 2023 les prélèvements des consommateurs d'eau. Plusieurs appels à projets ont donc été lancés dans ce cadre.

Le lancement 12^{ème} Programme d'Intervention

A l'automne 2023, des groupes de travail « transversaux » ont formulé des propositions stratégiques pour le 12^{ème} Programme d'Intervention sur la base de larges réflexions afin de renforcer la cohérence entre les politiques d'intervention.

L'ensemble des orientations stratégiques abordées a été validé en commission permanente programme du 10 décembre puis en Conseil d'Administration du 27 janvier 2024 pour guider la suite des réflexions.

Un plan d'urgence inondations de 20 millions d'euros voté le 23 novembre

La fin d'année 2023 a été marquée par les inondations et les coulées de boues qui ont frappé 315 communes dans le Pas-de-Calais et 50 dans le Nord, communes déclarées en état de catastrophe naturelle par arrêté ministériel des 14 et 30 novembre et du 28 décembre 2023.

Afin de porter assistance aux communes impactées, les membres du Conseil d'Administration ont décidé de mettre en oeuvre un plan d'urgence à hauteur de 20 millions d'euros, voté le 23 novembre 2023. Ce plan s'articule avec les aides exceptionnelles de l'État, coordonnées par le préfet de la région Hauts-de-France, président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau.

Depuis la mi-novembre 2023, les équipes de l'Agence de l'Eau sont mobilisées auprès des collectivités et partenaires concernés pour identifier les besoins de travaux, susceptibles d'être éligibles à une aide financière de l'Agence allant jusqu'à 80 % des montants engagés (déduction faite des indemnisations par les assurances).



Inondation à Esquerdes, Pas-de-Calais

Crédit Photo : Smage Aa

La continuité de l'Académie de l'eau

Initiée en 2022, l'Académie de l'eau Artois-Picardie s'est réunie à 2 reprises en cette année 2023 afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux de l'eau.

Les 3ème et 4ème sessions ont porté sur les risques et conflits d'usage (le 9 mars 2023 à Arras) puis sur les micropolluants (le 10 octobre 2023 à Lille).

Ces académies réunissent de nombreuses personnalités et experts, et rassemblent désormais près de 200 participants en présentiel à chaque évènement.

Une météo de l'eau sur le bassin Artois-Picardie

Pour pouvoir mieux comprendre les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques dans un contexte de changement climatique, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a lancé «la météo de l'eau».

L'objectif est de présenter de manière didactique différentes thématiques liées à l'eau par le biais de courtes vidéos.

A découvrir ou redécouvrir sur :

<https://agissonspourleau.fr/meteo-de-leau/>



Les 20 ans du Parlement des Jeunes pour l'Eau

Créé en 2003, le Parlement des Jeunes pour l'Eau (PJE) du bassin Artois-Picardie a été la 1ère instance en France à représenter des jeunes issus d'un bassin hydrographique aux instances de bassin. La journée d'anniversaire de ses 20 ans, le 11 octobre à Lille, a rassemblé plus de 120 personnes et a été l'occasion de revenir sur les motivations de la création de ce parlement : éducation, citoyenneté et solidarité pour l'eau entre les générations.

Le Plan d'Adaptation au Changement Climatique

La sécheresse de l'été 2022 a été un détonateur supplémentaire dans la prise de conscience locale des impacts, déjà visibles, du changement climatique. Pour autant, le bassin Artois-Picardie avait déjà défini un Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) en 2015 afin de favoriser la résilience du territoire. En 2023, ce document a été complètement mis à jour à la suite de 8 mois de travail.

L'objectif de cette actualisation était la co-construction entre les acteurs du territoire : les élus du bassin, les associations, les représentants du monde agricole et des autres secteurs économiques comme l'industrie, ainsi que des représentants des services de l'état (DREAL, DRAAF, OFB, BRGM, DIRM, etc.).

Ce plan s'articule désormais autour de 5 enjeux :

- La gestion durable et solidaire de la ressource en eau,
- L'adaptation du monde économique et agricole,
- La restauration du bon état écologique des masses d'eau, des écosystèmes et des captages,
- L'adaptation durable des territoires aux risques hydrologiques,
- La gouvernance durable de l'eau.

Ces enjeux permettent d'établir un plan d'actions afin de réduire les impacts du changement climatique sur la ressource en eau et les milieux naturels, tout en cherchant à garantir un futur désirable aux générations actuelles et à venir.



LES INSTANCES DE BASSIN



Comité de Bassin du 30 juin 2023

Crédit photo: AEAP



Conseil d'Administration du 10 février 2023

Les instances de bassin s'organisent autour de 2 assemblées centrales : le Comité de Bassin et le Conseil d'Administration.

Le Comité de Bassin (CB), composé de 80 membres est une assemblée dont le président est André FLAJOLET. Cette instance réunit, dans une démarche de démocratie participative, les acteurs publics ou privés agissant dans le domaine de l'eau : collectivités, industries, agriculteurs, associations, Organisations Non Gouvernementales, consommateurs mais aussi les représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Il s'appuie sur 3 commissions permanentes qui lui rendent compte de leurs travaux et des avis qu'elles émettent ou des décisions qu'elles prennent :

- La Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification,
- La Commission Permanente Eau et Agriculture,
- La Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable.

Le Conseil d'Administration (CA), composé de 35 membres est l'organe décisionnel de l'Agence de l'eau. Présidé par le préfet coordonnateur de Bassin, Monsieur Georges-François LECLERC jusqu'au 17/01/2024 puis par Monsieur Bertrand GAUME, il s'appuie sur 2 commissions permanentes qui lui rendent compte de leurs travaux et des avis qu'elles émettent ou des décisions qu'elles prennent :

- La Commission Permanente des Interventions,
- La Commission Permanente Programme.

Chiffres

19

Sessions d'instances ont été organisées en 2023 soit :

3 Comités de Bassin

5 Conseils d'Administration (dont 2 séances exceptionnelles dans le cadre des CB du 31 mars et du 20 octobre)

2 Commissions Permanentes des Interventions

3 Commissions Permanentes des Milieux Naturels et de la Planification

1 Commission Permanente Eau et Agriculture

2 Commissions Permanentes de l'Action Internationale et du Développement Durable

3 Commissions Permanentes Programme



LES AIDES

Etangs du Romelaère (62) Crédit photo : AEAP



Réserve ornithologique des étangs du Romelaere

2023 : une confiance renouvelée

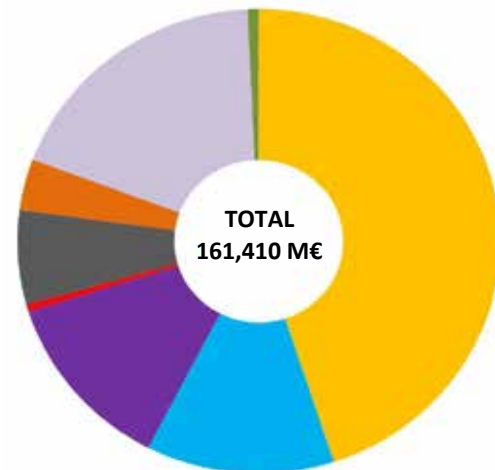
En 2023, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'est vu accordée par le Gouvernement une nouvelle augmentation de son plafond de dépenses de 13 M€. Cette hausse est consécutive à une première hausse de 18 M€ en 2022. Près de 1 000 projets ont ainsi pu être financés, pour un total de 161,41 M€.

Par ailleurs, les Agences de l'Eau ont pris en charge en 2023 la gestion des dispositifs d'Etat relatifs au Fonds Vert et à la rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable. A l'échelle de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, 8,937 M€ ont été attribués pour le Fonds Vert et 3,379 M€ pour la rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable.

La mise en œuvre du Plan Eau fera entrer l'Agence dans une nouvelle dimension, avec une augmentation considérable de ses moyens financiers : une augmentation de 85 M€ est d'ores et déjà annoncée en 2024, dernière année du 11^{ème} Programme d'Intervention.

Le 12^{ème} Programme, en cours d'élaboration, surpassera de loin son prédécesseur.

Répartition des aides sur l'année 2023



- **72,575 M€**
Lutte contre la pollution domestique (Assainissement, gestion du temps de pluie, primes)
- **20,341 M€**
Milieux naturels
- **20,225 M€**
Lutte contre les pollutions diffuses et protection de la ressource (dont captages)
- **0,796 M€**
Gestion quantitative de la ressource - Economies d'eau
- **10,614 M€**
Eau potable
- **5,743 M€**
Dépenses de soutien (Etudes, connaissance environnementale, action internationale, communication, éducation à l'environnement et à la protection des milieux aquatiques)
- **29,918 M€**
Lutte contre les pollutions industrielles
- **1,198 M€**
Animation et gestion locale

LE FONDS VERT

Le fonds vert par l'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 sur le territoire



Voté en loi de finances pour 2023, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ou « fonds vert » vise à subventionner des investissements locaux favorisant la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Il s'articule autour de trois axes (chaque axe comprenant plusieurs mesures) :

- « Renforcer la performance environnementale » qui vise à subventionner des investissements favorisant la décarbonation et les économies d'énergie,
- « Adapter les territoires au changement climatique » qui vise à prévenir les risques naturels,
- « Améliorer le cadre de vie » qui vise à concilier l'activité humaine avec la préservation de l'environnement naturel.

Dans les Hauts-de-France, le préfet de région a souhaité confier à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, sur le périmètre de son bassin, la mise en œuvre de la mesure « Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 » qui fait partie de l'axe 3 « Amélioration du cadre de vie » du fonds vert.

A travers cette mesure pouvaient être soutenus des projets contribuant aux objectifs de la stratégie nationale pour :

- Les aires protégées,
- La protection des espèces (insectes pollinisateurs, plans nationaux d'actions pour les espèces menacées),
- La réduction des pressions sur l'environnement (espèces exotiques envahissantes, déchets plastiques),
- La restauration écologique des milieux naturels (continuités écologiques, mouillages écologiques, sols forestiers, démarches paysagères).



Le Marais de la Ville, Montreuil-sur-Mer

Des projets financés en faveur de la protection et de la restauration de la biodiversité

Dans ce cadre, l'Agence de l'Eau a apporté une aide financière à 53 projets pour un total de 8,9 M€ de subventions, après un travail d'instruction et d'analyse partagé avec la DREAL Hauts-de-France, les DDTM concernées et l'OFB, et après validation du préfet de région.

Dans le détail, l'Agence de l'Eau a accompagné :

- 24 projets relevant de la stratégie nationale pour les aires protégées (acquisition foncière, plan de gestion, travaux de restauration et de gestion),
- 7 projets portant sur la protection des espèces menacées,
- 7 projets portant sur la lutte contre les espèces exotiques envahissantes,
- 7 projets de restauration des continuités écologiques,
- 4 projets portant sur des démarches paysagères,
- 3 projets portant sur la protection des insectes pollinisateurs,
- 1 projet de lutte contre les déchets plastiques.

Plusieurs dossiers ambitieux ont été soutenus à travers le Fonds Vert en 2023. Parmi ces dossiers, des travaux de restauration du marais de la Gîte à Santes ont été réalisés par la Métropole européenne de Lille (subvention de 0,449 M€), 56 ha de zones humides à Montreuil-sur-Mer ont été acquis par la Fondation des pêcheurs (subvention de 1,126 M€) ou encore une offre régionale en plants d'arbustes et d'arbres locaux a été développée afin de répondre à la demande en matière d'aménagement du territoire par l'Association française des arbres et haies champêtres (subvention de 0,419 M€).

53

Projets accompagnés par l'Agence de l'Eau dans le cadre de la mesure du Fonds Vert «Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2023»

ACQUISITION DU «MARAIS DE LA VILLE» À MONTREUIL-SUR-MER

La Fondation des pêcheurs, a fait l'acquisition foncière d'une propriété de près de 56 hectares, «le Marais de la Ville», située à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais) au cœur d'une zone humide alluviale connue sous le nom de « Marais de la Nocq ».

Cette acquisition vise à assurer une protection forte et pérenne de cette zone humide, protection garantie par les statuts de la Fondation, et à en améliorer la biodiversité. Un projet utile du point de vue de la gestion des crues également, puisque le marais de la Ville, inondable, est un espace tampon essentiel au stockage de l'eau. La gestion est confiée à la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique du Pas de Calais qui est associée au Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France. Ce dernier est déjà gestionnaire d'un ensemble de parcelles communales d'une douzaine d'hectares, immédiatement mitoyens de la propriété que vient d'acquérir la Fondation des pêcheurs.

A terme, l'objectif écologique est de favoriser l'apparition d'une mosaïque de milieux. Ce projet d'un grand intérêt écologique et hydraulique s'est concrétisé grâce au Fonds Vert, dans le cadre duquel l'Agence a pu accorder 1,126 M€ de subventions.

LE PLAN EAU

Le Plan Eau : un plan d'action national pour une gestion résiliente et concertée de l'eau

Le 30 mars 2023, le Président de la République a annoncé le lancement du Plan Eau visant à garantir de l'eau pour tous, de qualité et des écosystèmes préservés. Ce Plan Eau s'articule autour de 53 mesures répondant à 3 enjeux majeurs :

- La sobriété des usages
- La qualité de la ressource en eau
- La disponibilité de la ressource en eau

L'intégration du Plan Eau au sein de l'Agence de l'Eau

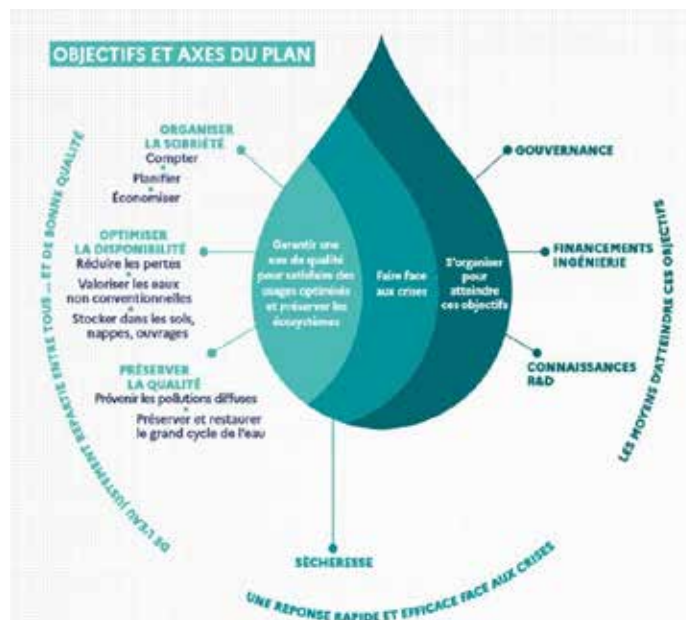


Schéma représentant les objectifs et axes du Plan Eau (Source : Dossier de presse «Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau» du 30.03.2023)

Dès l'annonce du Plan Eau, les présidents d'instance de l'Agence de l'Eau se sont réunis pour travailler sur la manière de le décliner dans le bassin Artois-Picardie. Ce travail préparatoire a permis de définir :

- La trajectoire de réduction des prélèvements à l'horizon 2030
- Le plan d'actions pour décliner de manière opérationnelle les orientations du Plan Eau
- La trajectoire d'évolution de certaines redevances

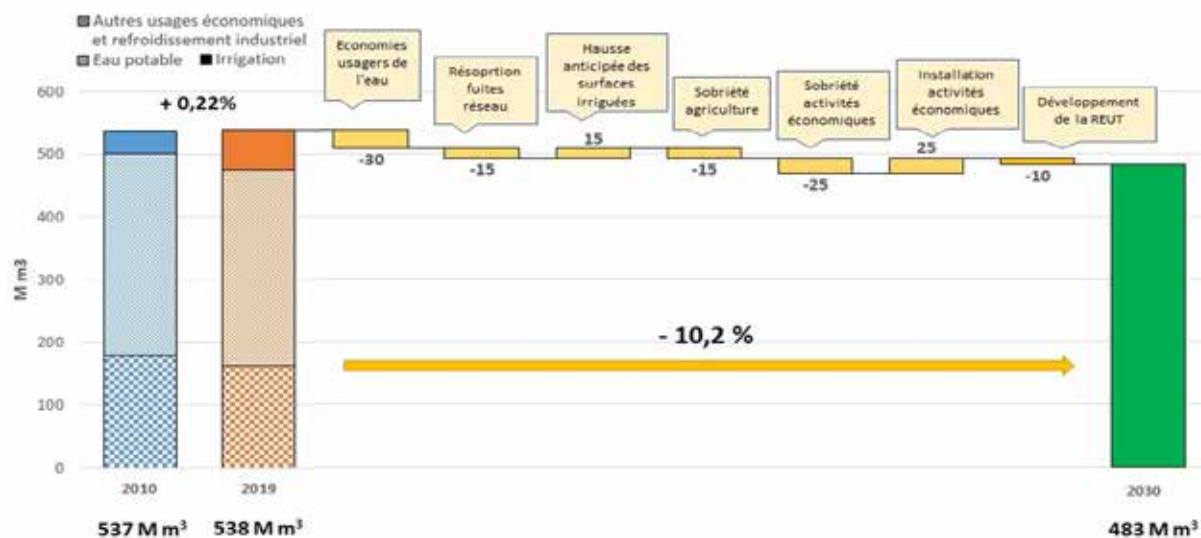
Pour amorcer la mise en œuvre du Plan Eau dans le bassin, l'Agence de l'Eau poursuit la mise en œuvre du 11^{ème} Programme d'Intervention, qui comprend déjà plusieurs dispositifs répondant aux mesures nationales du Plan Eau : la réduction des prélèvements d'eau par l'industrie, les interconnexions pour sécuriser l'alimentation en eau potable des territoires et la mise aux normes des stations d'épuration.

L'Agence de l'Eau déploiera également un plan d'actions spécifique doté de 50 M€ en 2024. Les aides financières sont envisagées, à ce jour, sur les politiques suivantes : fuites des réseaux d'eau potable (17M€), résilience de l'agriculture face au changement climatique (3M€), acquisition de matériel d'irrigation plus performant (4 M€), réutilisation des eaux non conventionnelles (4 M€), économies d'eau et infiltration des eaux pluviales pour les particuliers et les collectivités locales (6M€) et gestion plus sobre de l'eau dans le patrimoine locatif des bailleurs sociaux (3 M€).

La trajectoire sobriété du Plan Eau

La trajectoire sobriété est l'une des mesures phares du Plan Eau. Cette mesure prévoit une diminution de 10% des prélèvements de la ressource en eau à l'horizon 2030. Lors du Comité de Bassin du 20 octobre 2023, la répartition des économies d'eau à réaliser a été votée selon les différents grands usages. Ainsi, à l'horizon 2030 (année 2019 comme référence), la trajectoire adaptée au territoire vise :

- 30 millions de m³ d'eau économisés par les usagers des réseaux publics de distribution d'eau potable
- 15 millions de m³ d'eau économisés par l'intermédiaire d'une action résolue des collectivités territoriales sur la gestion patrimoniale et le renouvellement de leurs réseaux
- 10 millions de m³ d'eau économisés par l'intermédiaire de la réutilisation des eaux usées traitées ou des eaux non conventionnelles
- 15 millions de m³ d'eau économisés en améliorant la performance du matériel d'irrigation agricole, ce volume pouvant par la suite être réutilisé pour de nouvelles surfaces irriguées (logique « flat »)
- 25 millions de m³ d'eau économisés par le secteur industriel, ce volume pouvant être par la suite réutilisé pour soutenir la dynamique de réindustrialisation à l'œuvre dans le bassin (logique « flat »)



Scénario national de sobriété des prélèvements en eau pour 2030 (Source : Secrétariat général à la planification écologique)

Afin de vulgariser les enjeux liés à l'eau, l'Agence de l'Eau a lancé, en partenariat avec le groupe Rossel (Voix du Nord, Weo.), une communication grand public sur la sobriété de l'eau dès le mois de mars 2023. L'Agence accompagne également des distributeurs d'eau sur une communication de même nature auprès de leurs abonnés.

ACCOMPAGNER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'adaptation au changement climatique est une thématique transversale prise en compte dans les délibérations du 11^{ème} Programme d'Intervention. Au-delà des aides accordées pour la protection de la ressource et des milieux qui contribuent à l'adaptation au changement climatique, d'autres actions ont également été menées dans ce domaine en 2023.

Le plan d'adaptation du bassin Artois-Picardie 2023-2030 a été approuvé lors du comité de bassin du 30 juin, sur la base des travaux des instances de bassin et de deux forums participatifs, organisés les 7 février et 13 avril.

Ces derniers ont permis de réunir des élus du bassin, des associations, des représentants du monde agricole et des autres secteurs économiques comme l'industrie, ainsi que des représentants des services de l'Etat.

Le plan s'articule autour de 5 enjeux, déclinés en 13 défis et 38 préconisations d'actions tout en intégrant la trajectoire sobriété du Plan Eau. Des modifications portant sur les indicateurs de suivi auront encore lieu d'ici 2025.

L'Agence a également poursuivi son soutien à l'acquisition et à la restauration de tourbières. Sur le long terme, les tourbières actives peuvent stocker le carbone à des taux estimés entre 100 et 400 kg de carbone par hectare et par an.

En 2023, l'agence a notamment attribué des subventions pour l'acquisition de parcelles au sein de la grande tourbière de Marchiennes (associée à un soutien complémentaire du Fonds Vert) tandis que les travaux de restauration de la tourbière de Vred se sont terminés (participation financière décidée en 2022).

L'agence a poursuivi son soutien à la Chambre Régionale d'Agriculture pour le projet Clim'EauFil, qui vise à accompagner l'agriculture régionale et ses filières dans l'élaboration de trajectoires d'adaptation au changement climatique. Le projet s'articule en 3 phases : état des lieux des connaissances (phase 1 en 2022-2023), construction de stratégies d'adaptation pour l'horizon 2050 (phase 2 en 2024) et déclinaison en un programme d'actions à réaliser à court et moyen terme (phase 3 fin 2024). Deux journées ont permis le partage d'informations et de réflexions avec des représentants des filières agricoles (producteurs, négociants, industriels) : le 30 mai à Arras et le 28 novembre à Cottenchy. L'agence de l'eau Artois-Picardie poursuit le soutien de ce projet pour la phase 2 en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, en associant à la démarche la Région Hauts-de-France, la DRAAF et la DREAL.

Enfin en lien avec les enjeux quantitatifs accentués par le changement climatique, le conseil d'administration du 20 octobre a décidé d'une augmentation des taux de redevances pour les prélèvements d'eau : elle se fera en deux étapes (2024 et 2025).

Chiffres

30,14 %

Part des aides 2023
consacrées à la prise en
compte du changement
climatique pour un objectif
de 30%

17,896 M€

engagés en 2023 sur des
solutions fondées sur la
nature pour un objectif
2023 fixé à 18,5M€



PROTEGER LES EAUX LITTORALES

La connaissance des eaux littorales, une année charnière

L'année 2023 fut une année importante de transition et d'initiation de travaux majeurs pour le milieu marin.

Une nouvelle gouvernance de la DCSMM (Directive-Cadre Stratégie pour le Milieu Marin) a été mise en place au niveau national, accentuant le rôle des Agences de l'Eau dans l'évaluation du bon état écologique pour la directive. L'Agence de l'eau Artois-Picardie s'est impliquée dans la transition vers ce nouveau mode de fonctionnement au côté des autres agences. Cette évolution comprend également de nouvelles prérogatives sur les eaux du large.

L'Agence a également démarré en 2023 les travaux de l'état des lieux 2025 de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) conjointement avec la DREAL de bassin. Ce travail qui se poursuivra tout au long de l'année 2024 implique l'ensemble des partenaires scientifiques locaux de l'Agence (IFREMER, Université de Lille, INRAE, MNHN, GEMEL).

En 2023, l'acquisition de données topo-bathymétriques avec des moyens aéroportés a été réalisée par les prestataires du Réseau d'observation du littoral (ROL) Normandie – Hauts-de-France. Cette cartographie continue terrestre a notamment pour but le suivi précis de l'évolution du trait de côte. Les relevés seront terminés au cours de l'année 2024. L'Agence accompagne financièrement ces opérations de cartographie.

L'année 2023 fut une année remarquable pour l'acquisition de connaissances sur les écosystèmes et la biodiversité marine. Le projet FORAM-Indic, cofinancé par l'Agence, est ainsi arrivé à son terme au cours de l'année avec la soutenance d'une thèse de doctorat (Jean-Charles Pavard du LOG, Université de Lille). Ces travaux de recherche se sont intéressés à l'utilisation des foraminifères comme bioindicateur de l'état écologique des ports et des estuaires dans la Manche et la Mer du Nord.

Enfin, un nouveau projet d'acquisition de données sur le crabe chinois (espèce non indigène) a été lancé par le GEMEL (Groupe d'Étude des Milieux Estuariens et Littoraux) sur l'ensemble des estuaires d'Artois-Picardie avec le soutien financier de l'Agence. L'objectif de l'étude est de disposer de données quantitatives sur cette espèce pour appuyer d'éventuelles mesures de gestion.

Chiffre

En 2023, un dispositif de récupération des macro-déchets dans les systèmes de traitement des eaux usées et des eaux pluviales a fait l'objet d'un financement par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

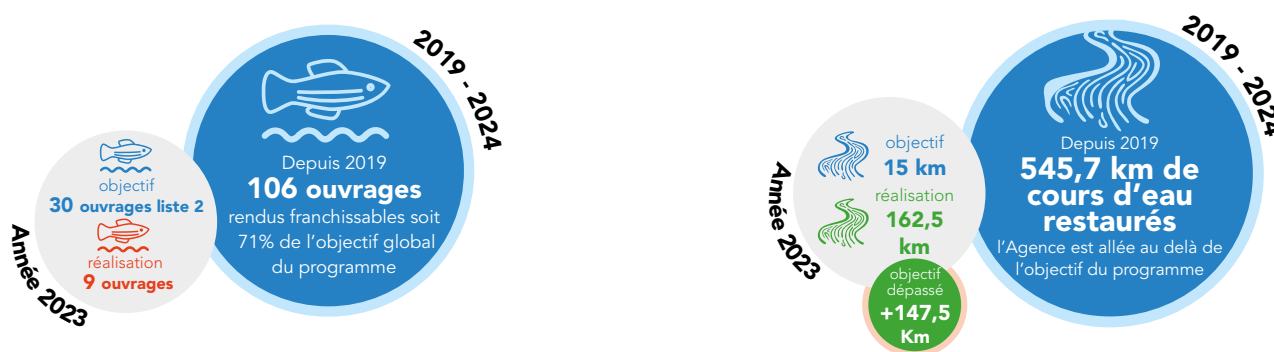


Photo de phoques dans la baie d'Authie,
Berck-Sur-Mer

Crédit Photo : Arnaud ABADIE

PRESERVER LA QUALITE ET LA RICHESSE DES MILIEUX AQUATIQUES :

Restaurer et entretenir les cours d'eau, et assurer leur continuité écologique



L'Agence de l'Eau et ses partenaires prennent soin des cours d'eau en agissant via :

- la mise en défens des berges (pose de clôtures, aménagement d'abreuvoirs)
- la réalisation d'aménagements favorables aux habitats piscicoles (restauration de frayères, agencement d'abris et de caches...)
- la restauration des ripisylves
- la lutte contre les espèces invasives
- la restauration de la continuité écologique (effacement ou aménagements d'ouvrages)

En 2023, 7,567 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommés pour l'entretien et la restauration des cours d'eau et 2,497 M€ pour la restauration de la continuité écologique, incluant les dépenses engagées dans le cadre des opérations en maîtrise d'ouvrage directe de l'Agence. Ces différents travaux redonnent aux cours d'eau leur bonne santé écologique et donc leur capacité épuratoire et leur continuité sédimentaire.



Suivi de l'efficacité des travaux de rétablissement de la continuité écologique de la Hem, photo en amont de l'ancien seuil du Moulin de Leulenne

Crédit Photo : Conservatoire National Botanique de Bailleul



Justine DOIRISSE

Responsable de projet milieu au sein du Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de l'Aa

Quels sont les enjeux de rétablissement de la continuité écologique sur le bassin versant de l'Aa rivière ?

L'Aa possède un riche passé industriel papetier. Lors d'un inventaire en 2008, 108 sites aménagés par l'humain au fil des siècles ont été recensés. Aujourd'hui, la plupart n'ont plus d'usages et constituent un obstacle aux écoulements de la rivière et à la libre circulation des poissons. Le SmageAa œuvre depuis 20 ans avec ses partenaires pour rétablir la continuité du cours d'eau et a permis de libérer plus de 60 km de rivière sur les 110 km existants en aménageant 33 sites. Actuellement, 7 ouvrages sont en conventionnement avec les propriétaires afin de mener les études nécessaires aux travaux d'aménagement. En projection, le SmageAa souhaite améliorer les sites déjà aménagés pour les optimiser et intervenir sur les ouvrages majeurs et bloquants du bas de vallée. Bientôt, ces ouvrages ne devraient plus constituer un obstacle à la rivière et les grands migrateurs devraient pouvoir revenir en nombre sur le haut de vallée.

En quoi consistent précisément les travaux RCE réalisés à Renty ?

Le site de Renty est constitué d'un ancien moulin du Moyen-Age et d'une pisciculture du 20^{ème} siècle, abandonnée depuis les années 2000. Le site d'environ 4 ha en friche a été racheté par un propriétaire qui a émis le souhait de le renaturer. Le SmageAa a proposé ainsi de démolir la pisciculture et de renaturer le site avec la création de deux dépressions humides, puis de créer un bras de contournement pour détourner l'ouvrage classé aux monuments historiques et ainsi rétablir la continuité écologique de l'Aa.

Quels sont les bénéfices attendus / déjà observés de l'opération ?

Les travaux sur ce site permettront aux espèces piscicoles de recoloniser les secteurs plus en amont pour se reproduire et accroître les populations. La restauration de zones humides de fond de vallée permettra le retour d'une biodiversité beaucoup plus riche. L'exemple du site de la Craionière, restauré il y a 3 ans, laisse parler de lui-même. Le SmageAa a déjà observé le retour d'espèces d'amphibiens et de libellules qui ne colonisaient pas le site auparavant. Avec les travaux sur Renty qui ont débuté en 2023 et qui se termineront en 2024, le SmageAa a agi pour la reconquête de l'espace de liberté du cours d'eau sur plus de 10 hectares et a permis de conforter le réseau de zones humides associées au cours d'eau dans la vallée de l'Aa.

Plus globalement, quelles sont les actions engagées par le SMAGE Aa depuis maintenant 20 ans sur son territoire et les enjeux futurs ?

Depuis 20 ans, le SmageAa agit au plus près du territoire et de façon très concrète en matière de gestion intégrée de l'eau. Nos actions peuvent être réparties en 3 axes : la gestion des milieux humides et aquatiques, la prévention des inondations et l'amélioration et la transmission des connaissances. Ces 3 axes sont complémentaires, mais aussi très imbriqués. Ils nous amènent à avoir une approche systémique des enjeux de l'eau.

L'évolution climatique, pousse indéniablement les acteurs du territoire à réfléchir à un niveau d'ambition encore plus élevé pour la prise en compte des enjeux de l'eau et des milieux humides. Ces partenariats sont probablement le meilleur moyen de mettre en commun les connaissances de chacun, afin d'aboutir à des mesures locales qui soient bien comprises et les plus adaptées possible pour préserver la qualité des cours d'eau et de leurs ripisylves.

Chiffres

162,5 Km

Linéaire de cours d'eau restaurés en 2023 pour un objectif de 15 Km

9

Ouvrages en liste 2* ont été aidés en 2023 en vue d'être rendus franchissables pour un objectif de 30

* La liste 2 vise les cours d'eau où la restauration de la continuité écologique est obligatoire dans un délai de 5 ans.

PRESERVER LA QUALITE ET LA RICHESSE DES MILIEUX AQUATIQUES :

Restaurer et entretenir les milieux naturels humides et non humides, et agir en faveur de la biodiversité et des services écosystémiques

La préservation des milieux naturels

L'Agence agit pour la préservation des milieux naturels humides et non humides avec pour objectif de préserver la biodiversité et de maintenir sur ces territoires, des activités d'agriculture et d'élevage respectueuses de l'environnement.

Pour cela, des aides sont apportées pour la réalisation d'études, de travaux d'entretien ou de restauration des habitats favorables à la biodiversité, de travaux de rétablissement des fonctions des zones humides ou encore pour l'acquisition de sites.

En 2023, 3,596 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommés en faveur de l'entretien et de la restauration des zones humides, 3,081 M€ pour l'acquisition foncière et 0,907 M€ en faveur de l'entretien des milieux naturels non humides.



Zone humide dans la vallée de la Somme

LA RESTAURATION ECOLOGIQUE DES PRAIRIES HUMIDES DES PATURETTES DANS LE MARAIS AUDOMAROIS

Depuis 2008, le Conservatoire du littoral mène des actions en faveur de la préservation des zones humides du marais de l'Audomarois par l'acquisition foncière, la restauration des sites et en confiant la gestion à l'un de ses 3 gestionnaires : le syndicat mixte EDEN 62, le Parc naturel régional des Caps et le Marais d'Opale ou le Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France.

En août 2023, des travaux de restauration écologique ont été réalisés sur le marais des «Petites Pâturettes», ancien marais maraicher aujourd'hui en partie enfriché et boisé situé sur la commune de St-Omer. Ces travaux sont axés sur la restauration de deux milieux spécifiques : la création d'une zone de frayère pour le brochet (1,7 ha) et la restauration d'une roselière favorable à l'accueil et la reproduction de l'avifaune (3,7 ha).

Les travaux ont consisté en la réalisation des opérations suivantes :

- Les terrassements pour reprises de berges,
- Les terrassements pour création de fossé, noue, dépression ou mare,
- Le curage ou recreusement de fossés ou plans d'eau,
- L'étrépage superficiel et évacuation des produits.

La restauration de ces écosystèmes de zones humides contribue à renforcer la biodiversité et les fonctions essentielles de ces milieux, cruciaux pour notre environnement.

En 2023, dans ce cadre, le conservatoire du littoral a sollicité l'aide de l'Agence en vue de la réalisation de 0,558 M€ de travaux. Compte tenu de l'intérêt écologique du projet, l'Agence a répondu favorablement en attribuant 0,257 M€ de participations financières.



Travaux de restauration des prairies humides du marais de l'Audomarois

Chiffres

11 014,6 Ha

De zones humides ont bénéficié en 2023 d'une aide en vue de leur entretien, de leur restauration ou de leur acquisition pour un objectif de 5 070 Hectares

1 113,6 Ha

De zones humides étudiées dans le cadre des dossiers aidés par l'Agence en 2023



Iris pseudacorus dans une zone humide de la baie de Somme

PRESERVER LA QUALITE ET LA RICHESSE DES MILIEUX AQUATIQUES :

Lutter contre l'érosion, prévenir les inondations

La lutte contre l'érosion

La lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols agricoles repose sur la complémentarité de 4 types d'actions :

- Une approche parcellaire agronomique visant à la gestion de l'eau à la parcelle et à des pratiques culturales (sens du labour, rotations des cultures...) qui tiennent compte de l'aléa,
- La mise en place préventive d'éléments filtrants de type haies, fascines, talus ou bandes enherbées et leur entretien,
- La présence d'ouvrages de régulation de type « fossés »,
- Des travaux plus structurants et curatifs de création d'ouvrages de stockage du type « bassin de rétention », « digue de plein champ », « creuses », « noues »...



Crédit Photo : Smage, Aa

Entretien d'une fascine sur le bassin de la Canche

En 2023, 1,173 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommés sur cette politique.

ETUDE PRE-OPERATIONNELLE DE LUTTE CONTRE LE RUISSellement ET L'EROSION AGRICOLE PORTEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE L'AVESNOIS

Le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a subi depuis 2016, plusieurs épisodes orageux intenses, à l'origine de phénomènes récurrents et importants de ruissellement, d'érosion des sols et de coulées de boues sur son territoire occasionnant la dégradation de la qualité des cours d'eau, notamment les 2 Helves (majeur et mineur) et la Solre dont les objectifs d'atteinte du bon état écologique sont fixés à 2027 ce qui en fait un secteur prioritaire pour l'Agence.

Pour répondre aux préoccupations du territoire et pouvoir fournir, aux 33 communes touchées sur les 43 de cette collectivité, une réponse adéquate et opérationnelle, la Communauté de Communes a souhaité réaliser une étude pour identifier et comprendre ces phénomènes afin de définir un programme d'actions visant à préserver/restaurer la qualité des milieux récepteurs, limiter les risques d'inondations et leurs divers impacts.

En parallèle et de manière complémentaire, dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la Communauté de Communes a commencé un travail en collaboration avec le Parc Naturel Régional de l'Avesnois qui porte une animation érosion, financée par l'Agence, et la Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais, également financée par l'Agence, afin de mener des actions en direction des agriculteurs pour les accompagner vers des changements de pratiques agricoles plus conservatrices des sols. Cette étude est accompagnée par l'Agence à hauteur de 0,289 M€.

Les Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)

L'Agence a poursuivi en 2023 son accompagnement des PAPI avec des engagements financiers qui ont concerné la révision du PAPI Boulonnais, ainsi qu'un nouveau Programme d'Études Préalables (PEP) intégré à l'avenant au Plan Somme 2, qui devrait aboutir à un nouveau programme de travaux à compter de 2025 dans le cadre d'un Plan Somme 3.

- L'objectif du PEP Somme est de réaliser les études nécessaires pour établir un diagnostic approfondi du territoire, définir la stratégie et le programme d'actions du PAPI ainsi que les modalités d'évaluation et de suivi du programme,
- L'avenant au PAPI Boulonnais a pour but de mettre en œuvre une nouvelle stratégie locale de lutte contre les inondations sur le bassin versant de la Liane et d'affiner le coût de la stratégie locale sur le bassin versant du Wimereux, sans remettre en cause les objectifs de la stratégie initiale du PAPI Boulonnais. 6 ouvrages de ralentissement dynamique des crues seront ainsi réalisés d'ici 2025 permettant de restaurer un volume de stockage de près de 930 000 m³ et d'apporter une plus-value écologique.

Chiffre

1,673 Km

D'ouvrages de lutte contre l'érosion (haies et fascines) seront implantés grâce aux aides décidées en 2023

DES INONDATIONS EXCEPTIONNELLES EN FIN D'ANNEE 2023

Le bassin Artois-Picardie a été frappé en novembre 2023 par des inondations sans précédent. Avec 315 communes reconnues en état de catastrophe naturelle dans le Pas-de-Calais et 50 dans le Nord.

Les pluies conséquentes qui se sont abattues en novembre (3 à 4 fois supérieures aux normales de saison), n'ont pu être absorbées par des sols saturés. Le phénomène s'est par ailleurs combiné avec un écoulement à la mer limité dû aux faibles coefficients de marée qui n'a pu être compensé en dépit de pompes intensifs.

Un plan d'urgence a été adopté par le CA du 24 novembre avec une enveloppe de 20 M€ visant à financer à hauteur de 80% les travaux d'urgence et de réparation affectant les infrastructures d'eau et d'assainissement, les milieux naturels et la biodiversité, les ouvrages industriels ayant déjà bénéficié d'une aide de l'Agence. L'accompagnement Agence se poursuivra « post-crues » avec pour priorité la résilience des territoires, ce qui nécessite l'intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire. Les actions menées par les structures de bassin versant avec les PPRE (entretien et restauration des cours d'eau), les PAPI (zones d'expansion de crues, solutions fondées sur la nature), les programmes érosion, le travail des SAGE sur la définition de l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau et la caractérisation des zones humides... vont dans ce sens.

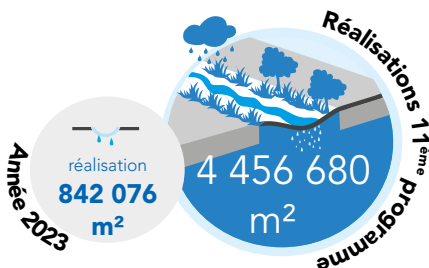


Inondations dans le bassin Artois-Picardie (commune de Delettes)

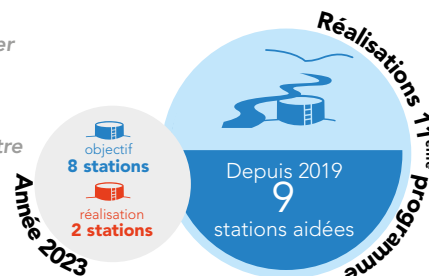
SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS :

Améliorer l'assainissement domestique et la gestion intégrée de l'eau pluviale

Accompagner le déracordement des surfaces imperméabilisées auprès des collectivités et des industriels



Accompagner 100% des stations d'épuration ciblées au titre des enjeux « milieux »



La politique de soutien à l'assainissement et à la gestion intégrée des eaux pluviales

L'Agence contribue aux actions des collectivités territoriales qui concourent à améliorer l'efficacité des systèmes d'épuration. Elle a pour cela en 2023 soutenu techniquement et financièrement de nombreux dossiers et notamment :

- La création d'un équipement pour le traitement et le stockage des boues issues de l'épuration des eaux,
- La création ou l'amélioration de 6 stations d'épuration,
- La création de 2 458 branchements et l'amélioration de 7 559 branchements sur le réseau d'assainissement,
- Le déracordement de 476 215 m² de surfaces imperméabilisées au titre des collectivités.

Les dossiers engagés en 2023 ont donné lieu à l'attribution de participations financières à hauteur de :

- 4,794 M€ pour les stations d'épuration ;
- 39,562 M€ pour les réseaux d'assainissement y compris raccordement au réseau public de collecte ;
- 13,030 M€ pour la gestion des eaux pluviales.



Station d'épuration après travaux à Sémeries, Nord



Infiltration des eaux pluviales, parking de Douai

LA GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES DANS LA COMMUNE DE GONDECOURT

La commune de Gondecourt (4 050 habitants), située au sud de la Métropole Européenne de Lille au sein de la Communauté de Communes Pévèle-Carembault, souhaite requalifier la place du Général de Gaulle, place principale de la commune. Située dans les champs captants irremplaçables du sud de Lille, la commune est assainie en grande partie via un système d'assainissement collectif unitaire gérée par NOREADE. Ce système d'assainissement est aujourd'hui classé prioritaire par l'Agence au regard du volume d'effluents déversé annuellement par temps de pluie au droit des déversoirs d'orage.

La commune de Gondecourt, la Communauté de Communes Pévèle-Carembault, maître d'ouvrage de l'opération, et NOREADE, gestionnaire du réseau d'assainissement, ont souhaité profiter de cette importante opération de requalification pour intégrer une gestion durable des eaux pluviales en désimperméabilisant la place et en infiltrant les eaux à la parcelle. La gestion des eaux pluviales jusqu'à la crue centennale sera ainsi réalisée à travers la mise en place de noues, jardins de pluies, chaussées à structure réservoir et de revêtements poreux au niveau des zones de stationnement.

Au-delà d'améliorer le fonctionnement du système d'assainissement et ainsi la qualité du milieu aquatique, avec plus de 4 500 m² de surfaces actives déconnectées du réseau unitaire, cette gestion intégrée et durable des eaux pluviales permettra la création d'espaces de biodiversité, d'îlots de fraîcheur et contribuera à la recharge de la nappe. Ce projet est accompagné par l'Agence à hauteur de 64 421 €.

La sensibilisation à la gestion intégrée des eaux pluviales

Afin de développer la prise en compte de la gestion intégrée des eaux pluviales lors de la réalisation des travaux d'aménagement urbains, l'Agence a contribué avec ses partenaires (ADOPTA, collectivités territoriales...) à la tenue en 2023 de différents événements sur cette thématique parmi lesquels :



Crédit Photo : AEAP

Conférence-débat du
17 octobre

- Le Forum national de la gestion durable des eaux pluviales – Lens (stade Bollaert), les 30 et 31 mars 2023
- La journée de l'Eau – Erquinghem Lys, le 6 juin
- Le webinaire Agence Nationale De Renouvellement Urbain – Carte Blanche aux Agences de l'Eau - le 6 juin
- Le webinaire Union Sociale de l'Habitat – Et si le bâtiment ne consommait plus d'eau ? – le 8 juin
- Le séminaire avec la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme – Amiens, le 28 juin
- Le séminaire de lancement du Plan Bleu du Dunkerquois – Dunkerque le 30 juin
- La conférence-débat La gestion durable des eaux pluviales en contexte littoral : contrainte ou opportunité ? – Calais (Cité de la Dentelle et de la Mode), le 17 octobre 2023

Chiffres

842 076 m²

De surfaces désimperméabilisées ou déracordées du réseau public d'assainissement (hors dossiers France Relance) dont 476 215 m² au titre des collectivités et 365 861 m² au titre des industriels

2

Nombre de stations de traitement des eaux usées aidées pour répondre aux objectifs environnementaux des SDAGE ou à des objectifs liés à des usages sensibles (baignade, conchyliculture, production d'eau potable) pour un objectif de 8 stations en 2023

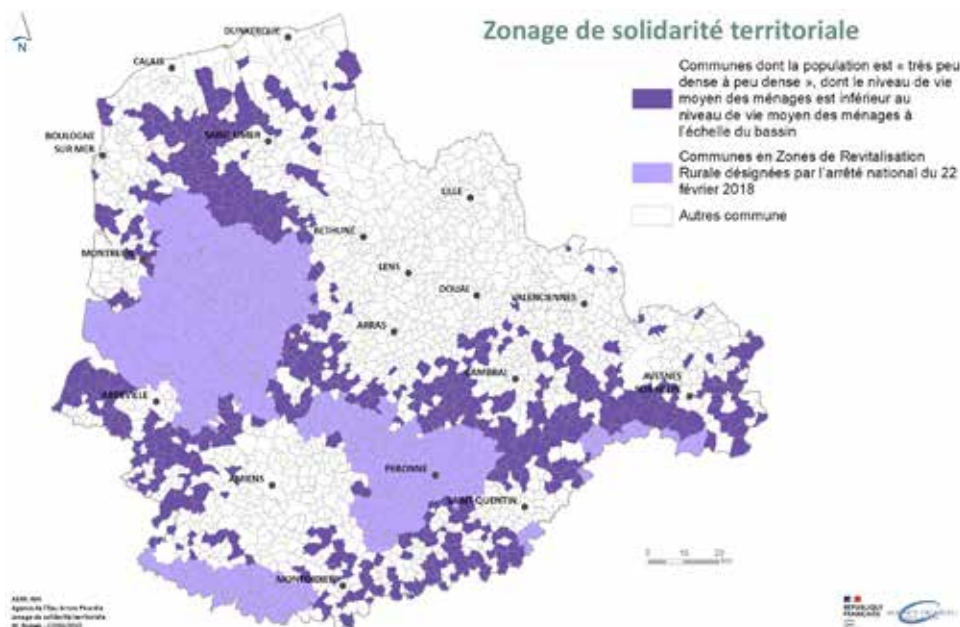
ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES :

Des aides complémentaires dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement versées aux communes situées en zones de solidarité territoriale

Les communes concernées

Sur le bassin Artois-Picardie, 1 221 communes sont éligibles aux aides de solidarité territoriale dans le cadre du 11^{ème} programme. Il s'agit :

- Des 572 communes incluses dans les Zones de Revitalisation Rurale désignées par l'arrêté national du 22 février 2018 (En violet foncé sur la carte ci-jointe),
- Auxquelles s'ajoutent pour le bassin Artois-Picardie 549 communes avec une population « très peu dense à peu dense » au sens de l'INSEE, dont le niveau de vie moyen des ménages est inférieur au niveau de vie moyen des ménages à l'échelle du bassin (En violet clair sur la carte).



Votre commune est-elle éligible ? Retrouvez la liste des communes éligibles (délibération 21-A-043) sur le site de l'Agence :
https://www.eau-artois-picardie.fr/sites/default/files/delibs-20211012-cav1_0.pdf



Les aides versées dans le cadre du dispositif de solidarité territoriale

A la demande du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, les 6 agences de l'eau se sont engagées au sein de leurs contrats d'objectifs et de performance à verser 2 milliards d'euros dans le cadre de la solidarité territoriale.

En 2023, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a consacré 17,873 M€ de participations financières réparties comme suit :

- 10,737 M€ pour les réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées,
- 3,381 M€ pour les installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées,
- 3,756 M€ pour les travaux liés au traitement ou à l'adduction de l'eau potable.

RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE BEAUVAL

La Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, est confrontée à un problème de non-conformité concernant l'une de ses 8 agglomérations d'assainissement dont elle est gestionnaire. La station d'épuration de Beauval, construite en 1974 avec une capacité de 2 500 équivalents-habitants, nécessite ainsi une remise à niveau.

Afin de répondre aux normes en vigueur, cette station d'épuration située en zone de solidarité territoriale doit être reconstruite sur une parcelle voisine de l'ancien ouvrage avec l'ajout d'un bassin de stockage-restitution de 700 m³ pour le stockage des eaux de pluie.

Le coût total des travaux hors études est estimé à 4,357 M€, un investissement particulièrement conséquent pour une petite intercommunalité rurale. L'Agence de l'Eau a donc décidé d'accorder 0,248 M€ de subventions spécifiques de solidarité territoriale, portant à 2,088 M€ sa participation financière sur l'ensemble du projet.



Le plan d'insertion de la station d'épuration de Beauval

Chiffres

17,873 M€

De participations financières consacrées aux communes situées dans une zone de solidarité territoriale en 2023 pour le renouvellement d'installations d'eau potable et d'assainissement, dont 3,812 M€ de subventions spécifiques de solidarité territoriale

67

Contrats de progrès à destination des collectivités de taille moyenne aidés par l'Agence en 2023

CONTRIBUER AUX ACTIONS DES ACTEURS ECONOMIQUES :

Un axe fort du 11^{ème} programme dans un bassin
fortement industrialisé

99 DOSSIERS DECIDES PAR L'AGENCE EN 2023
29,918 M€ DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DE L'AGENCE

- 416,87 Kg/jour

Matières azotées
rejetées

- 1 717,85 Kg/jour

Matières en suspension
rejetées

- 2 194,78 Kg/jour

Matières oxydables
rejetées

- 59,87 Kg/jour

Matières phosphorées
rejetées

La lutte contre les substances dangereuses en 2023

L'Agence accompagne techniquement et financièrement les acteurs économiques tels que les industriels, les artisans, les propriétaires de campings, les exploitants de carrières, les bailleurs sociaux... qui souhaitent réduire leurs rejets de substances dangereuses au-delà des exigences réglementaires.

En 2023, 29,918 M€ de participations financières, dont 13,081 M€ sous forme de subventions et 16,837 M€ sous forme d'avances, ont ainsi été accordées essentiellement sur des opérations :

- De gestion des eaux pluviales (365 861 m² de surfaces imperméabilisées déracordées),
- De prétraitement des effluents,
- D'amélioration des traitements biologiques,
- De recyclage intégral ou partiel des eaux de process,
- D'économies d'eau (4033m³/jour seront économisés au travers des dossiers décidés en 2023).

GESTION DES EAUX RESIDUAIRES ET DES EAUX PLUVIALES PAR UNE BRASSERIE

Créée en 1996, la Brasserie des Sources est spécialisée dans la fabrication de bières spéciales. Sur son site de Saint-Amand-les-eaux, les effluents issus de l'atelier de fabrication étaient auparavant rejetés après une décantation sommaire, directement dans le réseau d'assainissement, mélangés avec les eaux vannes et les eaux pluviales.

Dans le cadre de l'évolution de son activité liée au succès de ses bières commercialisées, cet établissement a décidé de réorganiser son site, en modernisant son outil de production et en créant un bâtiment de stockage. La brasserie a profité de cette extension, pour s'engager dans une démarche plus respectueuse de l'environnement quant à la gestion des eaux résiduaires, des eaux pluviales et de sa consommation d'eau. Ainsi, les travaux prévus permettront :

- Le pré-traitement des eaux issues des ateliers (eaux de lavage, purge des fermenteurs), avant rejet aux réseaux de la collectivité,
- La collecte et la gestion par techniques alternatives avant infiltration des eaux pluviales sur l'ensemble des surfaces imperméabilisées créées (3 452m²) et existantes (4 184 m²),
- La réduction de la consommation d'eau de l'ordre de 5 940 m³/an par l'amélioration du traitement d'eau et la mise en œuvre d'un Nettoyage en Place des bouteilles.

Pour réaliser ce projet, la brasserie des sources a investi 1,165 M€. L'agence a apporté un soutien de 0,858 M€ dont 0,326 M€ sous forme de subventions.



Sophie LESUISSE

Responsable Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE) chez COPALIS

LA RECHERCHE D'ECONOMIES D'EAU EN INDUSTRIE

Quelle est l'activité de COPALIS Industrie ?

COPALIS Industrie, filiale de Scogal, est basé sur la zone portuaire de Boulogne-sur-mer (1^{er} port de pêche de France et 1^{er} centre européen en matière de transformation, commercialisation et distribution des produits de la mer). Nous collectons et valorisons les coproduits issus de la découpe de poisson (tête, arêtes, peaux,...) dans deux ateliers distincts sur notre site : le 1^{er} destiné à l'alimentation animale pour lequel nous sommes leader mondial dans la production d'hydrolysats et où nous produisons également des huiles et des farines. Le second pour la nutraceutique et la nutricosmétique où nous produisons des ingrédients actifs pour la beauté et la santé articulaire (collagène, calcium, peptides bioactifs). Il faut savoir que plus de 75% de notre production est exporté dans le monde entier.

Comment sont pris en compte les enjeux de l'eau au sein de COPALIS ?

Le secteur du boulonnais présente une grande concentration d'usines agroalimentaires, la tension sur la ressource en eau devient de plus en plus importante depuis quelques années avec des arrêts sécheresse qui ont tendance, malheureusement à se répéter de plus en plus souvent. L'utilisation de l'eau au sein de COPALIS Industrie a toujours été une préoccupation et un enjeu. Il nous a toujours tenu à cœur d'avoir une utilisation rationnelle de l'eau sur notre site, c'est ce qui nous a permis malgré une évolution du tonnage important de matières premières traités depuis 2014 (+40%) de limiter notre consommation d'eau. Nos produits finis sont essentiellement vendus sous forme de poudre, dans notre procédé de fabrication nous avons donc des phases d'évaporation de l'eau contenue dans la matière première que nous récupérons actuellement afin de la traiter sur notre station d'épuration interne. Après traitement, cette eau est évacuée dans le milieu naturel donc perdue. Il nous semblait donc évident de valoriser cette source d'eau, en l'utilisant après traitement, pour substituer en tout ou partie l'eau de réseau sur notre plus grand poste de consommation : l'alimentation de nos chaudières vapeurs (environ 35 000 m³/an).

Qu'est ce qui a motivé ces investissements ?

COPALIS Industrie s'inscrit depuis toujours dans une démarche RSE, la ressource en eau est donc une des thématiques qui nous préoccupe. Nous avons été sollicités par la DREAL pour réaliser une étude technico-économique sur la réduction de nos consommations d'eau. Cette étude nous a permis de faire le point sur nos sources / utilisations de l'eau actuelle et sur celles possible demain. L'Agence de l'Eau nous a permis de passer de notre essai pilote fait en 2021 à la phase industrielle en 2024. Notre objectif est de nous substituer dans un premier temps à hauteur de 25 à 30 000m³/an sur la partie chaudière et potentiellement sur d'autres équipements dans un second temps (économie possible d'environ 40 000 m³/an pour la capacité de traitement de notre unité).

Chiffre

0,51Kg/jour

De rejets de substances prioritaires et dangereuses issues des activités économiques industrielles et artisanales seront évités grâce aux actions 2023

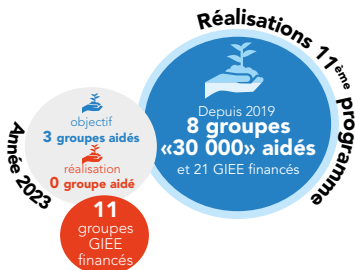


Site industriel COPALIS Industrie

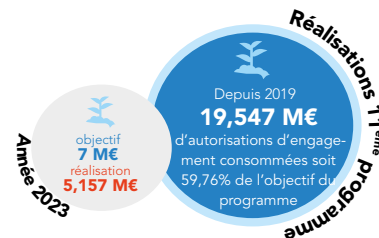
FAVORISER LES PRATIQUES AGRICOLES POUR UNE EAU DE QUALITE :

Lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

Nombre
de groupes
«30 000»
reconnus par le
plan Ecophyto
aidés par
l'Agence



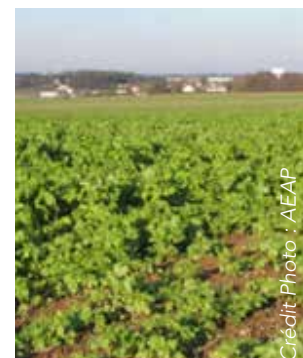
Consacrer
33 M€ pour
promouvoir
les pratiques
agricoles
les plus
favorables à
l'environnement



Les activités agricoles, au travers de l'utilisation d'intrants ou de produits phytopharmaceutiques peuvent avoir un impact non négligeable sur la qualité des ressources en eau. C'est pourquoi, l'Agence œuvre à la promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement tel que l'agriculture biologique ou encore l'agroforesterie et accompagne techniquement et financièrement les agriculteurs dans cette voie.

L'Agence veille également à la protection des captages d'eau potable en sécurisant les périmètres de protection rapprochée ou en boisant des parcelles sur lesquelles la vulnérabilité de la ressource en eau est la plus forte.

L'Agence a pour cela en 2023 consacré 18,475 M€ d'autorisations d'engagements en faveur de la lutte contre les pollutions diffuses, 0,637 M€ pour l'assistance technique aux agriculteurs et 1,113 M€ pour la protection des captages.



Credit Photo : AEAP

Des appels à projet pour favoriser la transition des pratiques agricoles

Depuis 2018, les Agences de l'Eau Artois Picardie, Seine Normandie et la DRAAF des Hauts-de-France lancent chaque année un appel à projets commun à destination des agriculteurs qui souhaitent progresser sur les thématiques de la réduction de l'usage de produits phytosanitaire et plus généralement sur l'agroécologie. Deux dispositifs sont ainsi proposés : les collectifs 30 000, directement issus du plan Ecophyto et les Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) engagés dans une transition à l'échelle de leur système.

Dans la stratégie partagée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) et les agences, les collectifs d'agriculteurs sont le levier le plus efficace pour accompagner les agriculteurs en transition et transférer les connaissances sur les pratiques agroécologiques avec un objectif de massification.

A ce jour, 174 projets de collectifs ont été financés au cours des 6 dernières années. En 2023, à l'échelle de la région, ce sont 15 nouveaux collectifs qui ont été financés dont 10 financés par l'Agence de l'eau Artois Picardie pour un montant de participation financière de 750 000 €.

Cette année a été l'occasion d'appuyer des dossiers en lien forts avec les priorités d'intervention de l'agence à savoir la préservation de la qualité de l'eau dans les captages prioritaires et le développement de l'agriculture de conservation des sols.



Sébastien LEMOINE

Président de la fABrique à sucres

LA FABRIQUE A SUCRES : UNE MICRO-SUCRERIE
100% BIO INEDITE A GOUVERNANCE PARTAGEE

A quels enjeux répond cette nouvelle coopérative ?

En 2014, les agriculteurs bio accompagnés par « Bio en Hauts-de-France » (ex : GABnor) constatent qu'une des seules cultures non valorisées en agriculture biologique est la betterave sucrière, culture pourtant emblématique dans notre région. Nous avons alors enclenché la création d'une filière sucre alternative. Elle s'attache à démontrer la nécessité de réinventer de nouveaux modèles économiques répondant aux enjeux sociaux, écologiques, économiques et agronomiques. Le process des sucreries est, en effet, surdimensionné, énergivore et non polyvalent. Nous sommes donc partis d'une feuille blanche et d'une betterave, en repensant tout le système : du process à la structure économique.

Quelle structure économique compose la fABrique à sucres ?

Aujourd'hui, la SAS Coopérative la fABrique à sucres est une structure à gouvernance partagée composée de 3 collèges. Le 1^{er} collège est constitué de producteurs de betteraves bio, ils sont majoritaires à 51%. Le 2^{ème} collège est constitué d'utilisateurs de sucres. Enfin, le dernier collège est constitué d'apporteurs de capitaux (sans droits de vote).

Quels avantages possède le procédé de transformation mis au point ?

Le process que nous avons inventé, avec l'aide précieuse de Sucrescence® est 100% mécanique, sans auxiliaires technologiques. Celui-ci a été validé par deux ingénieurs du monde sucrier. Notre micro-sucrerie est ainsi peu énergivore avec un gain énergétique de 50 % comparé aux outils actuels. Elle ne prélève pas d'eau : toute l'eau utilisée pour le process provient directement des betteraves (composée de 75 % d'eau). De plus, notre process permet la polyvalence. En dehors de la campagne de betterave (100 jours environ), nous travaillons sur la transformation de fruits et légumes bio non valorisés.

D'où proviendront les betteraves transformées ?

Elles seront produites par nos producteurs adhérents, avec interdiction d'irrigation de la culture en cours de végétation. Les producteurs devront tendre vers une agriculture 100 % bio sur leurs exploitations à l'horizon de 5 ans. Leurs adhésions devront être validées par le Conseil d'Administration de la fABrique à sucres, celui-ci ayant pour mission de recruter 40 % des adhérents en « Zone Enjeu Eau AEAP ».

Quelle sera la capacité de production de cette sucrerie bio ?

La micro-sucrerie transformera 400 à 450 Ha de betteraves biologiques, pour une production de 2500 tonnes de sucre. Notre sucre sera intégral (complet) et non raffiné. C'est-à-dire qu'il contiendra outre du saccharose, du glucose, du fructose et des oligo-éléments tels que le magnésium, le potassium, le phosphore et quelques vitamines. Il possèdera un indice glycémique peu élevé pour un sucre, entre 40 et 60 contre 70 pour un sucre industriel classique. Enfin, notre sucre sera vendu dans le cadre d'une filière équitable.

Quelles sont les prochaines étapes clés du projet ?

Notre structure juridique est enregistrée au 1er janvier 2023, le terrain est acquis et la construction débutera mi-printemps 2024. Le début d'activité est prévu pour août 2025. Un grand merci à nos partenaires, et notamment l'AEAP qui nous a suivis dès le début de notre projet. C'est grâce à leur soutien que nous sommes arrivés à créer la fABrique à sucres.

Chiffres

60

Nombre de captages dits « prioritaires » identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'Agence pour la mise en œuvre d'un plan d'actions (Objectif : 60)

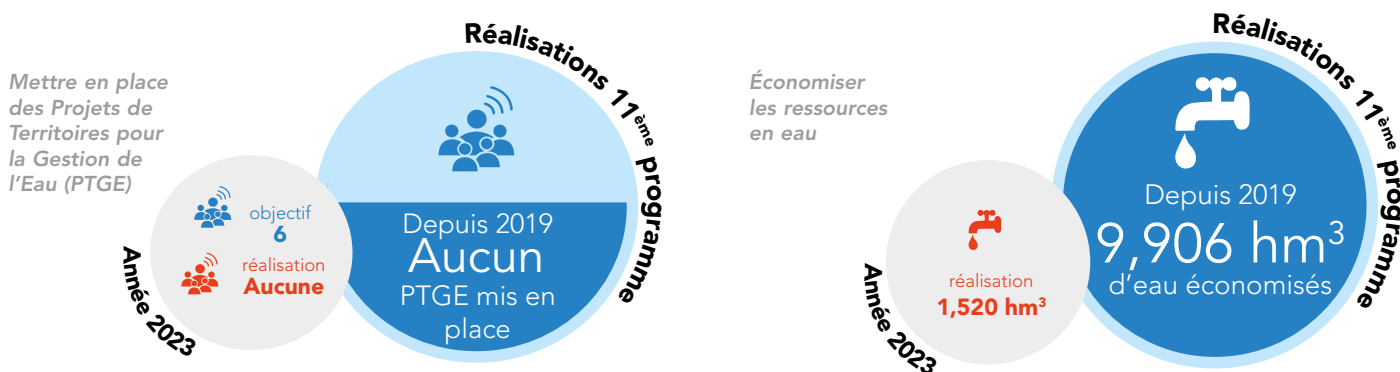
5,157 M€

Montant engagé pour des aides individuelles aux agriculteurs en faveur de pratiques agricoles plus favorables à l'environnement (PSE, agriculture bio, MAEC) pour un objectif 2023 de 7 M€. A ces aides individuelles s'ajoutent 5,301 M€ accordés dans le cadre d'aides collectives en faveur de l'agriculture biologique

11

Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental ont été aidés par l'Agence en 2023

PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ECONOMOME



Longtemps épargné, le bassin Artois-Picardie connaît désormais régulièrement des tensions au niveau quantitatif. En 2023, les déficits pluviométriques constatés ont conduit à la mise en place de restriction des usages de l'eau dès le mois de mai. Le niveau de « crise sécheresse » a même dû être activé sur le secteur de l'Yser par la préfecture du Nord. Une mesure inédite sur le bassin.

Dans ce cadre, l'Agence a en 2023 consommé 9,290 M€ de participations financières dans le cadre de sa politique de gestion de l'eau potable et d'économies d'eau. Ces participations financières permettront notamment :

- La réalisation de travaux d'interconnexion de réseau afin de renforcer la sécurité de l'alimentation en eau potable,
- La réhabilitation de 4 réservoirs de stockage d'eau potable d'une capacité totale de 4 825 m³,
- La recherche de fuites dans les réseaux,
- Le remplacement des canalisations vétustes,
- L'installation de compteurs sectoriels.

Aux crédits classiques du programme d'intervention, s'ajoutent par ailleurs en 2023, 3,379 M€ de subventions décidées dans le cadre de l'appel à projets sur la réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable.



Réhabilitation d'un réservoir de stockage dans la commune de Pénin, Pas-de-Calais

Crédit Photo : AEAP

TRAVAUX D'ECONOMIES D'EAU SUR LES RESEAUX PAR AMIENS METROPOLE

La Communauté d'Agglomération Amiens Métropole assure la compétence eau potable sur son territoire qui couvre 39 communes pour 182 000 habitants. L'alimentation en eau potable est assurée à partir de 13 champs captants qui fournissent plus de 16 millions de m³ d'eau par an, ensuite distribuée aux usagers via 937 km de réseau.

Le réseau d'eau potable présente un rendement global de 72% en 2022, en progression de plus de 3 points depuis 2018, ce qui permet à ce jour à la Communauté d'Agglomération d'atteindre le rendement cible réglementaire.

Afin d'améliorer les performances de ses réseaux, Amiens Métropole a établi un schéma directeur d'eau potable depuis 2017 avec des objectifs de renouvellement des conduites et branchements fuyards, et de pose de compteurs de sectorisation pour mieux identifier les secteurs fuyards et améliorer la connaissance patrimoniale.

Le taux de renouvellement de réseau est en moyenne de 0,4% ces dernières années avec un objectif de le porter à 0,65% ce qui, compte-tenu du linéaire, représente environ 55 km à renouveler sur 10 ans.

Depuis 2017, Amiens Métropole a donc sollicité l'Agence pour l'accompagner sur ses études et travaux relatifs à la connaissance patrimoniale et aux économies d'eau et a progressivement augmenté son prix de l'eau afin de se doter des moyens financiers nécessaires pour réaliser les investissements (de 1,18 €/m³ en 2018 à 1,92 €/m³ en 2022 soit 62 % d'augmentation ; part eau potable hors taxes et hors redevances).

C'est dans ce cadre que l'Agence de l'Eau a poursuivi son accompagnement de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole en lui attribuant en 2023 une participation financière de 1,4 M€ pour 2 dossiers importants de renouvellement de 5,8 km de canalisations. Ces projets vont permettre de générer une économie d'eau de 44 000 m³/an, soit la consommation annuelle d'environ 550 ménages.



Photos des travaux de résorption des fuites du réseau d'eau potable par Amiens Métropole

Chiffres

1,520 hm³

Volume d'eau économisé et substitué (tous usages) au travers des projets aidés

360 m³

Capacité totale des 6 bassins de réemploi d'eaux pluviales qui seront installés au travers des dossiers décidés en 2023

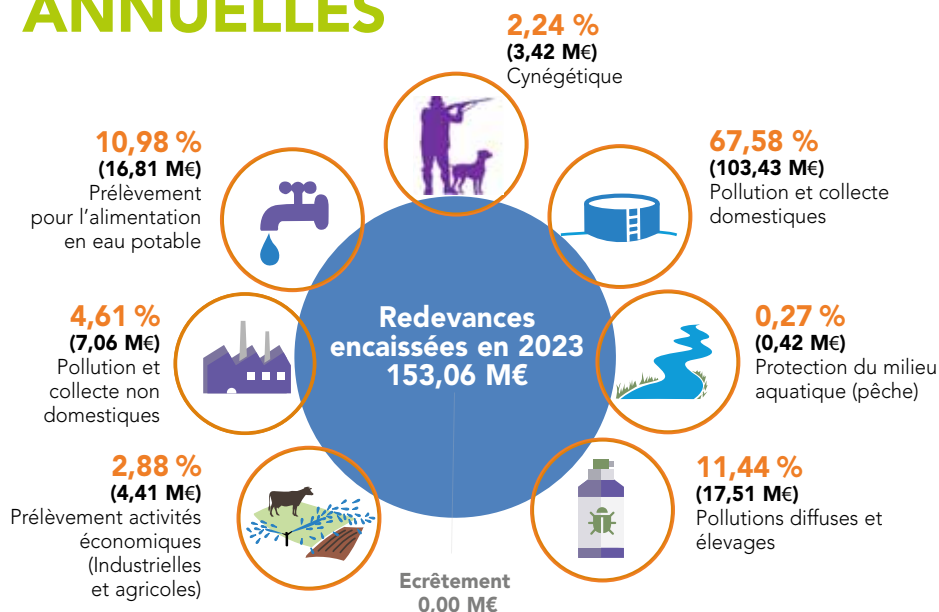
4 825 m³

Capacité des 4 réservoirs de stockage qui seront réhabilités au travers des dossiers décidés en 2023 par l'Agence



LES REDEVANCES

ASSURER LES RECETTES DE REDEVANCES DANS LE RESPECT DES PREVISIONS ANNUELLES



Les redevances sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des différents usagers de l'eau, en application du principe de prévention et de réparation des dommages à l'environnement. Elles sont utilisées pour financer les actions de protection de l'eau et des milieux aquatiques dans le cadre de la mise en œuvre de la solidarité financière dans les territoires.

Le code de l'environnement définit les principes, les modalités de détermination des assiettes et les tarifs plafonds des redevances. Les instances de bassin adoptent la politique tarifaire pour équilibrer le programme d'intervention.

Afin de soutenir financièrement les actions stratégiques du Plan Eau et d'accompagner la hausse du plafond de recettes de redevances prévue dès 2024, les instances de bassin ont adopté une augmentation des tarifs des redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte des rejets domestiques et industriels pour la dernière année du programme et afin de revenir au niveau de 2021. En parallèle, une augmentation des tarifs de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau a été effectuée pour une meilleure lisibilité, une plus forte incitativité compte tenu des enjeux quantitatifs et un rééquilibrage des différents contributeurs.

Chiffres

3 329

Formulaires de déclaration de redevances (hors redevance pour pollutions diffuses)

93,09 %

Taux d'utilisation de la procédure dématérialisée de déclaration des redevances (hors redevance pour pollutions diffuses) pour un objectif de 92,8 %

Plus de 311 M€

Encaissés globalement tenant compte des recettes de la redevance pour pollutions diffuses **dont la gestion est assurée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour le compte des 6 agences**

153,06 M€

De recettes de redevances disponibles pour le bassin Artois-Picardie

La gestion mutualisée de la redevance pour pollutions diffuses

L'instruction de l'année d'activité 2022 se traduit par la consultation de près de 5 935 déclarants, dont 432 nouveaux assujettis. Le montant calculé de la redevance s'élève à 176,7 M€. Une légère baisse des ventes de produits phytopharmaceutiques apparaît sur les substances soumises à redevance ; les substances « autres » moins toxiques, qui représentent 41 % des ventes, continuent de prendre une part de plus en plus importante des ventes.

Le versement aux agences de l'eau de la part qui leur revient a été effectué, par le versement de deux acomptes en juillet et août, et du solde en décembre.

Le contrôle fiscal, portant sur l'exhaustivité et l'exactitude des déclarations, a concerné 2,75% des dossiers et 9,94% du montant de la redevance au titre de 2020.

Contexte spécifique à l'année 2023 : le transfert de la maîtrise d'œuvre des logiciels dédiés à la gestion de la redevance (déclarations, bancarisation, calculs) a été finalisé en milieu d'année, à la suite du départ de l'opérateur et partenaire historique qu'était l'INERIS, après une période de deux ans de réversibilité.

LA REFORME DES REDEVANCES

Pilotés par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie avec l'appui de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, les travaux de réforme se sont déroulés à un rythme très soutenu tout au long de l'année 2023 avec des temps spécifiques dédiés à la concertation avec l'ensemble des parties prenantes mobilisées sur le projet.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a piloté l'ensemble des expertises juridiques sollicitées pour sécuriser le dispositif et a travaillé sur la rédaction des articles législatifs avec le bureau de la direction de l'eau et de la biodiversité.

La très forte dynamique du projet a permis d'intégrer le futur dispositif au sein de la Loi de Finances pour l'année 2024 pour une mise en œuvre à compter de 2025.

Le dispositif repose notamment sur la mise en place d'une redevance de consommation d'eau potable assise sur les volumes d'eau potables consommés ainsi que sur la création de deux redevances incitatives modulées en fonction des performances des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif.

Une communication nationale a été initiée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie afin de disposer de supports de communication interagences sur le nouveau dispositif.

ASSURER LA PERCEPTION DES REDEVANCES EN VEILLANT AU RESPECT DES TEXTES ET DU PRINCIPE D'EGALITE DE TRAITEMENT DES REDEVABLES

Le contrôle des redevances

Afin de s'assurer du respect des textes en vigueur, de sécuriser la liquidation des redevances, établies sur des bases déclaratives, et de garantir l'application du principe d'égalité des redevables devant l'impôt, des contrôles sont réalisés en tenant compte du délai légal de reprise.

Les contrôles portent sur l'ensemble des éléments permettant de vérifier l'assiette des redevances, notamment les déclarations et documents produits par les redevables ainsi que les installations, ouvrages ou activités utiles pour leur détermination. Pour la période du 11^{ème} Programme d'Intervention, un indicateur national a été défini pour évaluer l'activité de contrôle par année d'activité au travers du montant de redevances contrôlé et du nombre de redevables contrôlés avec une cible fixée à 5 % pour ces 2 aspects, sur l'année d'activité pour laquelle le délai de reprise est écoulé.

Un plan de contrôle établi pour une période de 3 ans permet de garantir le respect de ces engagements.

A fin 2023, l'indicateur de performance peut être évalué pour l'année d'activité 2020, compte tenu du délai de reprise. Au total, 229 contrôles ont été réalisés sur l'année d'activité 2020. 34 contrôles ont conduit à une rectification en faveur de redevables pour un montant total de 214 073€ et 33 en faveur de l'Agence pour un montant total de 567 617€.

De plus, dans le cadre de la gestion mutualisée de la redevance pour pollutions diffuses, l'Agence a mené 65 contrôles sur des contribuables (distributeurs de produits phytosanitaires et exploitations agricoles) situés en dehors de son bassin sur l'année d'activité 2020.

L'Agence a également poursuivi en 2023 la démarche de contrôles de supervision visant à vérifier les modalités d'instruction des déclarations. 4 % des dossiers consultés au titre de l'année d'activité 2022 ont ainsi été contrôlés, soit 103 dossiers. Une seule ré-instruction a dû être réalisée mais sans incidence financière.

La recherche de nouveaux redevables

La recherche de nouveaux redevables a permis d'intégrer 75 nouveaux établissements à la consultation annuelle réalisée par l'Agence au titre des redevances liées aux activités économiques. En outre, la recherche de nouveaux préleveurs a permis d'analyser 958 points de prélèvements à partir desquels, 147 dossiers de demande d'agrément des dispositifs de comptage ont été communiqués et 116 forages à usage d'irrigation ont été intégrés dans le processus.

En outre, la recherche de nouveaux préleveurs d'eau a permis de recenser 54 nouveaux forages à usage d'irrigation. 37

Chiffres

26,28 %

Taux de redevances contrôlées (en montant) sur l'année d'activité 2020, pour un objectif de 5%

15,71 %

Taux de redevables contrôlés sur l'année d'activité 2020, pour un objectif de 5%



LA GOUVERNANCE LOCALE

Tournée des SAGE
le 16 novembre 2023 - SAGE Scarpe Aval - à Râches
Crédit photo : AEAP

L'ÉVALUATION DE POLITIQUE PUBLIQUE (EPP) COMME OUTIL PARTAGÉ D'AIDE À LA DÉCISION

3 Evaluations de politique publique

Les experts du bassin
sont associés à chaque
évaluation qui est ensuite
restituée devant le
Comité de Bassin



L'EPP – Protection de la ressource en eau

Cette évaluation de politique publique dresse, à travers les Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE), un historique de la situation, met en lumière les leviers et freins de cette politique, et propose des recommandations.



Le rapport et la synthèse de l'évaluation sont disponibles sur internet :
<https://www.artois-picardie.eaufrance.fr/activites-liees-a-l-eau/economie-de-l-eau/les-evaluations-de-politiques-publiques/article/rapport-sur-l-evaluation-de-politique-publique-de-l-agence-de-l-eau-artois>



L'EPP – Gestion des eaux pluviales urbaines

Au cours des dernières décennies, le développement des activités humaines et l'urbanisation ont entraîné une imperméabilisation des sols et généré un accroissement spectaculaire du ruissellement des eaux pluviales. Consciente de cela, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a mis en place une politique ambitieuse qui a fait l'objet d'une évaluation.



Le rapport et la synthèse de l'évaluation sont disponibles sur internet :
<https://www.artois-picardie.eaufrance.fr/activites-liees-a-l-eau/economie-de-l-eau/les-evaluations-de-politiques-publiques/article/partager-cette-page-facebooklinkedinprintertwitter-rapport-sur-l-evaluation-de>



L'EPP – Accompagnement des agriculteurs aux changements de pratiques

L'Agence de l'Eau est un partenaire important et historique des acteurs du bassin en matière de politiques d'accompagnement des agriculteurs dans la transition agro-écologique et ce, à travers de nombreux projets (PMAZH, appels à projet création et entretien de couverts herbacés, etc.). L'EPP associée à la démarche est le meilleur moyen pour l'Agence de produire un état des lieux critique de la situation et produire des recommandations associées.



Le rapport et la synthèse de l'évaluation sont disponibles sur internet :
<https://www.artois-picardie.eaufrance.fr/activites-liees-a-l-eau/economie-de-l-eau/les-evaluations-de-politiques-publiques/article/rapport-sur-l-evaluation-de-politique-publique-de-l-agence-de-l-eau-artois-809>



Planification et Evaluation Régulière des Interventions par un Système de Concertations Opérationnelles et Partagées : Le projet PERISCOP devient la démarche PERISCOP

Devant la nécessité d'accélérer la reconquête du bon état des masses d'eau, la démarche PERISCOP (Planification et Évaluation Régulière des Interventions par un Système de Concertations Opérationnelles et Partagées) a été initiée en 2021, développée pendant 2 ans pour être finalisée en 2023. PERISCOP vise à augmenter la synergie entre la planification des travaux (SDAGE) et la programmation des interventions de l'Agence. Cette démarche s'inspire du modèle « DPSIR » (Driving forces, Pressures, States, Impacts, Responses) portée par la directive cadre sur l'eau (DCE) 2000/60/CE.

La démarche PERISCOP s'articule autour de comités de masses d'eau mensuels. Les membres de chaque comité de masses d'eau s'interrogent sur « les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux sur cette masse d'eau ». Ces actions doivent être opérationnelles et partagées. Chaque comité de masses d'eau fait par la suite l'objet de comptes-rendus appelés « fiches masses d'eau ».

La démarche a pour objectif de renforcer notre capacité d'identifier, de prioriser puis de financer les travaux (et études) à hautes valeurs ajoutées environnementales.

Au départ organisé en mode projet, PERISCOP est désormais une démarche à laquelle 131 personnes de 46 structures différentes ont déjà participé. Entre septembre 2022 et décembre 2023, 13 comités de masses d'eau ont eu lieu (soit un comité par mois) et 34 masses d'eau ont été examinées.



Cartes résultantes pour l'identification des pressions et travaux à mettre en œuvre sur l'ensemble du bassin versant de la Scarpe [Comité de masse d'eau du 4/05/23]



Carte résultante pour l'identification des pressions et actions à mettre en œuvre sur la masse d'eau FRAR02 : Aa Rivière [Comité de masse d'eau du 06/12/22]



LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Coopération Cap Vert – Agence de l'Eau Artois-Picardie

Crédit photo : ACVA

LA TRANSMISSION DU MODELE FRANÇAIS DE GESTION DE L'EAU GRACE A LA GIRE

Aujourd'hui dans le monde, 2,1 milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et 4,5 milliards n'ont pas accès à l'assainissement. Ces personnes vivent dans les régions les plus pauvres du monde où la paix est menacée et sont les plus exposées aux conséquences du changement climatique.

Le modèle français de gestion de l'eau transmis par les GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) est porteur des valeurs du dialogue, de la solidarité et de la défense universelle d'accès à l'eau. Pourtant, pour la première fois depuis la mise en place de la loi Oudin-Santini, le financement de projets « eau et assainissement » a dû être suspendu dans plusieurs pays d'Afrique, pour cause de risque terroriste.

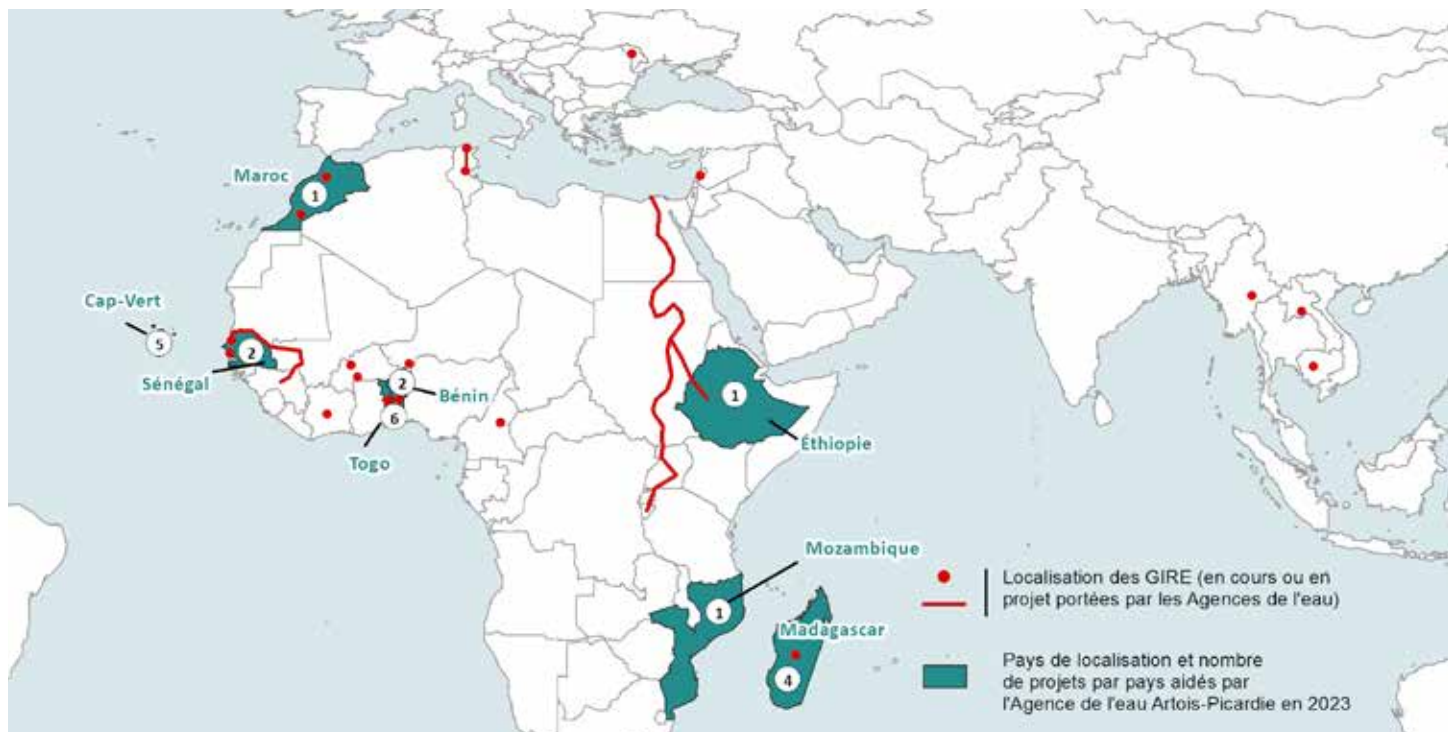
Chiffres

1,327 M€

consacrés pour la coopération internationale (institutionnelle et décentralisée) en 2023

610 263

personnes aidées dans le cadre des projets soutenus financièrement par l'Agence



La coopération institutionnelle

Les partenariats institutionnels visent à promouvoir la gestion concertée et partenariale de l'eau à l'échelle des bassins versants, par le partage de compétences et de savoir-faire.

L'expérience des agences et des collectivités françaises impliquées dans la coopération institutionnelle permet de fournir une véritable expertise sur 4 volets repris dans la GIRE :

- La gouvernance,
- La planification,
- La production de connaissances,
- Les mécanismes de financement pérennes.



Coopération Cap-Vert - Agence de l'eau Artois-Picardie

L'implication de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dans la mise en place de GIRE

En 2023, l'Agence et ses partenaires ont réuni les conditions à la mise en place de GIRE dans trois territoires :

- **Le bassin de la Nirnova en Moldavie** : Le 9 mars 2023, un accord a été signé avec l'équivalent de la Direction de l'eau moldave : Apeli Moldova. Il permettra de planifier les actions « eau potable, assainissement, réservation des ressources en eau » sur le bassin de la Nirnova qui sera la première GIRE de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et la première GIRE des Agences de l'eau signée sur le territoire européen.
- **L'île de Santiago au Cap Vert** : Du 17 au 21 mars, Thierry VATIN était en mission au Cap-Vert pour donner suite à l'accord institutionnel signé en marge du FME 2022. Il a rencontré les autorités locales et préparé les conditions de mise en place d'une GIRE sur l'île de Santiago.
- **Une GIRE intégrant de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique au nord de Madagascar** : La CPAIDD du 17 novembre 2023 a approuvé un programme triennal « Eau, biodiversité et adaptation au changement climatique ». Ce programme test pour le 12^{ème} Programme d'Intervention a pour ambition la mise en place d'une GIRE puis à terme d'une réserve de biosphère avec l'appui de plusieurs partenaires : les ONG HAMAP et AZIMUT, le Syndicat d'Eau du Dunkerquois le Fonds Eau de Saint-Omer et le Parc Naturel Cap et Marais d'Opale.



Signature de l'accord avec la Moldavie

En 2023, 0,419 M€ d'autorisations d'engagement ont été consacrées à la coopération institutionnelle.

LA CONFERENCE ONU SIENNE SUR L'EAU A NEW YORK DU 22 AU 24 MARS 2023



Représentants de la conférence onusienne dont la Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie Bérangère Couillard, New York

46 ans après la Conférence de Mar del Plata, la Conférence des Nations Unies sur l'eau a mis en avant 3 principes pour relever le défi mondial de l'eau : l'inclusivité, la transversalité et l'orientation vers l'action.

Au côté des représentants de l'Etat, une délégation des 6 bassins français dont le représentant de la jeunesse au comité de bassin Artois-Picardie a porté des messages sur :

- la préservation des écosystèmes,
- la gestion durable de l'eau,
- le développement des GIRE,
- la coopération transfrontalière,
- le changement climatique et
- la mise en œuvre de l'Agenda 2030, en particulier l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable 6 « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ».

La coopération décentralisée

La loi Oudin-Santini, promulguée en 2005, autorise les Agences de l'eau et les collectivités à consacrer 1% de leurs recettes eau à la mise en place de projets durables permettant aux populations les plus démunies d'avoir accès à l'eau et à l'assainissement.

En 2023, l'Agence de l'Eau Artois Picardie a soutenu 22 projets répartis sur 8 pays qui permettront à 610 263 personnes de vivre dignement.

Outre les travaux classiques « eau et assainissement », les projets comportent un volet gouvernance qui permettent aux projets d'être autonomes après le départ des ONG. Depuis 3 ans, un critère « biodiversité et préservation des ressources en eau » a été ajouté à la grille d'analyse des projets. Cette initiative a été complétée en 2022 d'une analyse permettant de mesurer l'impact de chaque projet sur l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

En 2022, 0,921 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommés dans le cadre de la coopération décentralisée.



Coopération Cap-Vert - Agence de l'eau Artois-Picardie



Accès à l'eau potable au Togo



LA SENSIBILISATION

Remise des trophées «Agiçons pour l'Eau» 2023



LES TIP'S
DE LA
SEMAINE

Récupérer de l'eau
de pluie



DÉCRYPTAGE

Connais-tu le fonctionnement
d'une station d'épuration ?

Publications sur le compte Instagram de l'Agence
Crédit photo : AEAP

SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS

2023, l'eau au cœur de l'actualité

Nouvel épisode de sécheresse sur notre bassin, annonce du Plan Eau par le Président de la République et inondations dans le Nord et le Pas-de-Calais ont été les actualités marquantes de cette année 2023. L'Agence de l'Eau a su s'adapter à cette actualité en développant de nouveaux outils :

- **Auprès de ses partenaires**, l'Agence a poursuivi son opération « Agissons pour l'Eau » : pour la seconde édition (dont la manifestation de remise des trophées a été reportée au 18 janvier 2024). Il s'agissait à nouveau de valoriser 6 projets et structures du bassin par la projection et la diffusion d'une vidéo type reportage TV puis de remettre les trophées « Agissons pour l'Eau », édition 2023. Par ailleurs, pour mieux communiquer auprès de ses partenaires, l'Agence a lancé sa nouvelle newsletter « Au fil de l'eau » en milieu d'année 2023,
- **Auprès du grand public**, l'Agence a développé la vulgarisation scientifique et la sensibilisation du public par le biais du lancement de la météo de l'eau. Sur le principe d'un bulletin météo mensuel, sous forme de motion design, l'Agence de l'Eau vulgarise le fonctionnement des nappes phréatiques pour faire prendre conscience à la population du bassin Artois Picardie, leur fonctionnement et leur nécessaire protection dans un contexte de sécheresse. L'Agence de l'Eau a lancé également en toute fin d'année une expérimentation de sensibilisation de la population aux éco-gestes pour l'eau en recrutant une brigade d'agents de sensibilisation qui est allée à la rencontre des citoyens dans les grandes villes de la région, les gares, les universités, etc.
- **Auprès du jeune public**, depuis mai 2023, l'Agence communique via son nouveau compte instagram,
- **Auprès de ses agents**, l'Agence a lancé une nouvelle newsletter interne, a développé ses rendez-vous internes pour expliquer les grands projets de l'année ou l'actualité de l'eau.

Parallèlement, les actualités liées à l'eau sur le territoire ont incités les médias à solliciter de plus en plus l'Agence pour des interviews : presse écrite, web, radio ou télévisuelle (majoritairement France 3, Weo et BFM Grand Lille mais aussi TF1 ou France 2). Au total, une centaine de prises de contact ont permis à l'Agence de l'Eau de s'exprimer sur des sujets d'actualité et sur ses événements récurrents comme la qualité des eaux de baignade.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a également participé activement au réseau de communication nationale des Agences de l'Eau : campagne en immersion avec une valorisation des métiers agence, poursuite des podcasts sur les rivières de notre territoire et spots TV nationaux avec France tv.

Chiffres

0,712 M€

d'autorisations
d'engagement consacrées
à la communication et à la
sensibilisation en 2023

3 458

(+27% par rapport 2022)
Abonnés sur LinkedIn

1 600

(+14% par rapport 2022)
Abonnés sur Facebook

159

(+100% par rapport 2022)
Abonnés sur Instagram

980

(+5% par rapport 2022)
Abonnés sur X (Ex Twitter)

L'ÉDUCATION A L'EAU :

A la découverte des enjeux liés à l'eau dans un monde en pleine mutation

L'éducation joue un rôle essentiel pour la préservation de notre planète et la construction d'un avenir durable. Eduquer, c'est comprendre les problématiques et les enjeux liés à l'environnement, notamment ceux liés à la ressource en eau, aux milieux aquatiques, à la biodiversité et au littoral. Cela afin d'adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et de réduire son empreinte écologique.

L'éducation permet à toutes et tous de devenir conscient des enjeux d'un monde qui bouge afin de devenir pleinement actrice et acteur de l'environnement et du futur.

Si l'école transmet des savoirs sur la préservation des ressources naturelles, la gestion et la protection de la biodiversité, l'Agence de l'Eau a un rôle important à jouer dans la diffusion d'informations sur les problématiques existantes sur son territoire en proposant et en impulsant des initiatives concrètes pour encourager les individus à agir.

En 2023, la mission d'éducation s'est mobilisée sur :

- L'accompagnement de projets : poursuite du dispositif « Fenêtres sur l'eau » en élargissant ses thèmes conformément aux thématiques du Plan Eau. 65 projets ont été soutenus pour un budget de 51 996 € sensibilisant plus de 1 500 enfants et jeunes participants,
- La participation à des événements autour des thématiques environnementales, destinés à la jeunesse ou à l'encadrement pédagogique : Communauté d'Agglomération Lens-Liévin (2000 élèves), Forum Développement Durable de Saint-Amand-les-Eaux (700 élèves), Forum Académique de Culture Scientifique, Technologique et Industrielle,
- La mise en ligne d'un Lud'eau Doc sur l'accélération du changement à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau 2023,
- Le lancement de la mise en prêt de la Lud'eau Thèque,
- Le partenariat avec l'Education Nationale et deux professeurs missionnés à l'Agence,
- La conception d'un concours destiné à l'enseignement agricole et écoles d'ingénieurs pour un démarrage début 2024,
- L'organisation et animation de la « raison d'être » du Parlement des Jeunes pour l'Eau à l'occasion de ses 20 ans,
- La participation à la Gouvernance Régionale de la biodiversité, brique Education.



Affiche de sensibilisation découverte des outils de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

LA POLITIQUE JEUNESSE

Le Parlement des Jeunes pour l'Eau du bassin Artois Picardie est au cœur de la politique jeunesse développée par l'Agence depuis 2011. Créé en 2003, sur proposition du Professeur Annick Delelis alors Présidente du Conseil d'Administration, l'instance a fêté ses 20 ans le 11 octobre dernier en présence des partenaires de la politique jeunesse et des membres du Comité de bassin au Centre GAIA/Le Partenariat à Lille.

Pour la première fois, ces deux instances ont travaillé ensemble dans 3 ateliers thématiques : eau, biodiversité, citoyenneté. Un groupe de travail spécifique a réfléchi à l'avenir de cette instance dans le contexte des enjeux de l'eau d'aujourd'hui et de demain.

Cette journée riche en échanges s'est poursuivie le 24 novembre au Comité de Bassin Rhin Meuse qui souhaite également élargir le cercle de la concertation pour l'eau à la jeunesse.

Ces deux bassins sont situés dans des districts internationaux et sont animés par une même volonté politique de transmettre aux plus jeunes les valeurs du modèle français de la gestion de l'eau.

Stimulée par l'énergie de la jeunesse, cette ouverture est indissociable de la réponse à apporter à l'urgence climatique et aux enjeux de société.



Les 20 ans du PJE



Atelier participatif à l'occasion des 20 ans du PJE



LA CONNAISSANCE

Analyse de la qualité des eaux
Crédit photo AEAP

METTRE A DISPOSITION DU PUBLIC DES DONNEES ENVIRONNEMENTALES FIABLES

Publication des données sur le site de l'Agence

L'Agence diffuse les données environnementales qu'elle détient sur son site, au sein de la partie «Données sur l'eau» (<https://www.eau-artois-picardie.fr/donnees-sur-leau>). Ainsi, les données de référence du bassin (communes, masses d'eau, etc.), la qualité des eaux, les prélèvements sur la ressource, les stations d'épuration, etc. sont mises à disposition sous forme de fichiers à télécharger mis à jour annuellement. De plus, un outil permet aux internautes de rechercher, par mots clés ou par sélection cartographique, la qualité des cours d'eau à l'échelle d'une station de mesure, d'une masse d'eau ou d'une commune du bassin. Les données sont agencées au sein de fiches interactives téléchargeables (formats PDF ou TXT).

Le site de l'Agence comprend une cartothèque (<https://www.eau-artois-picardie.fr/cartotheque>) où figurent :

- Des cartes au format PDF, téléchargeables et utilisables directement par les usagers,
- Des cartes interactives sur différentes thématiques.

Diffusion élargie au travers du portail de bassin Artois-Picardie

Le portail de bassin Artois-Picardie est un site internet multithématique, fruit de la collaboration entre la DREAL de bassin et l'Agence. Il fournit au grand public et aux acteurs du domaine de l'eau un accès aux informations et aux données sur l'eau du bassin (<https://www.artois-picardie.eaufrance.fr/cartes-et-donnees>). Les données de l'Agence y sont diffusées ainsi que celles des autres acteurs de l'eau.

Diffusion des données par services web

L'Agence propose des services web permettant de consulter les données sur la qualité des eaux superficielles. Ces services sont accessibles à tout usager qui utilise un logiciel spécifique de requêtage web.

Alimentation de bases nationales

Les données géographiques de l'Agence sont publiées dans le répertoire national [data.eaufrance.fr](http://www.data.eaufrance.fr/) (<http://www.data.eaufrance.fr/>). Ces données sont accessibles gratuitement dans des formats électroniques exploitables et sous licence ouverte.

L'Agence participe également à l'alimentation annuelle de banques de données nationales dans le domaine de l'eau telles que Naiades, ADES et la BNPE.

Chiffre

98%

Pourcentage des données environnementales 2022 validées par les services de l'Agence qui ont été mises à disposition du public avant l'objectif fixé du 31/12/2023

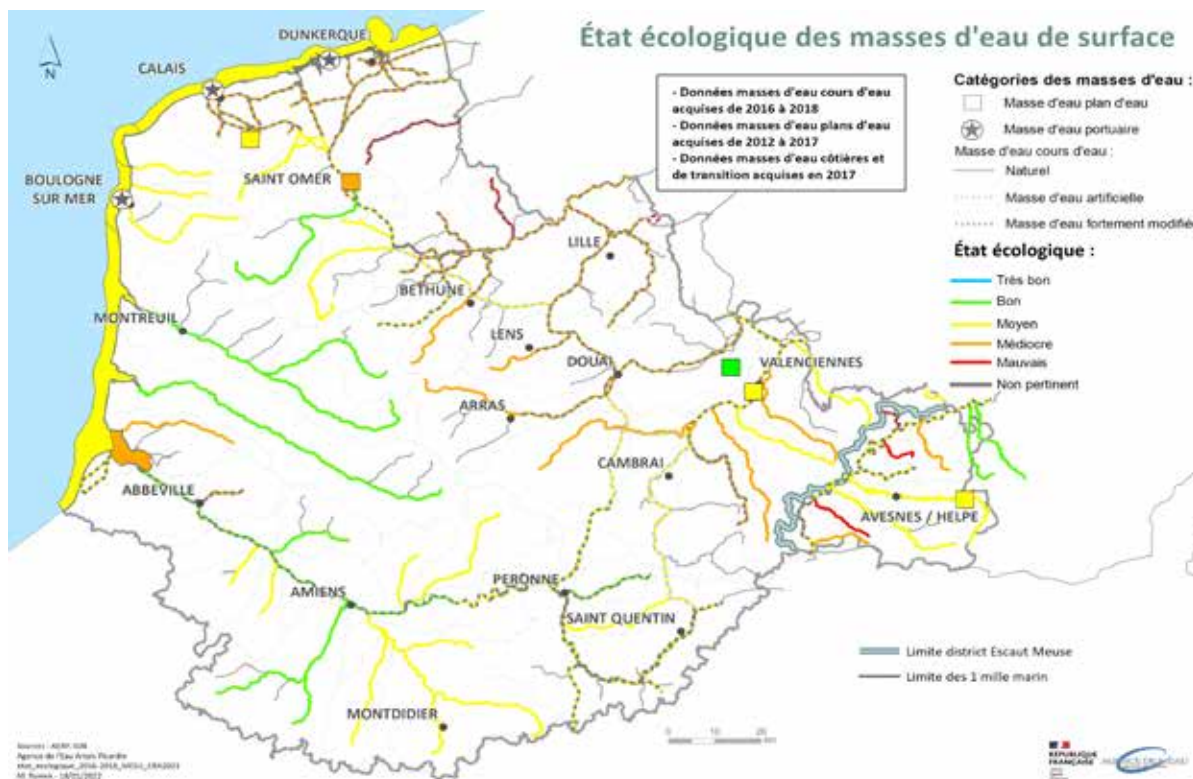
CONNAITRE LA QUALITE DES MASSES D'EAU POUR AJUSTER LA STRATEGIE

La surveillance de la qualité des eaux de surface

La surveillance des cours d'eau, canaux et plans d'eau du bassin a été menée conformément aux arrêtés surveillance d'avril 2022 et évaluation de juillet 2018. 2023 est une année de suivi particulièrement exhaustif pour l'évaluation de l'état chimique qui servira à l'état des lieux 2025. Près de 1 000 000 de résultats d'analyses, chimiques, physico-chimiques et biologiques, ont ainsi été bancarisés en 2023 pour 221 stations réparties sur le bassin. Ce dispositif permet de mieux sélectionner les actions à mettre en œuvre dans le cadre du Programme De Mesures et donc d'améliorer l'efficacité de nos aides.

Un nouvel arrêté d'évaluation a été publié en octobre 2023 qui va permettre de donner les règles d'évaluation pour le prochain état des lieux.

Les travaux sur la connaissance continuent à contribuer à affiner l'état de connaissances de l'état de nos masses d'eaux (physico-chimie, chimie, biologie, hydromorphologie) et compléter les diagnostics de l'état. On peut noter le lancement de la deuxième phase de l'étude avec le BRGM sur l'évaluation des fonds géochimiques (apport naturel d'éléments chimiques dans l'eau) nécessaire pour l'évaluation de l'état des masses d'eaux.

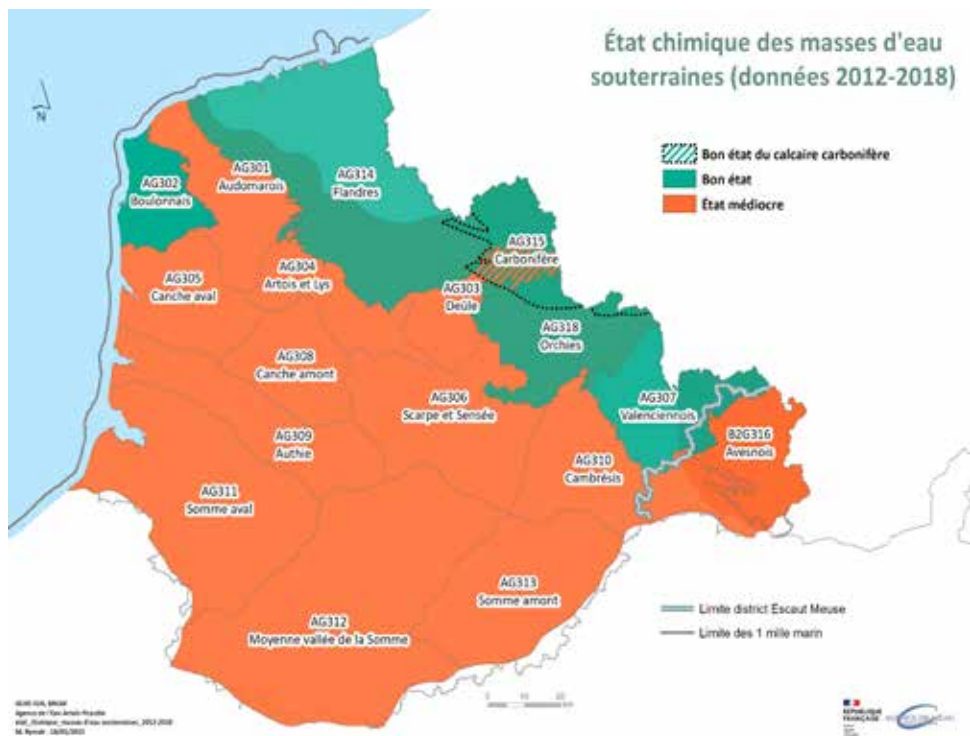


La surveillance de la qualité des eaux souterraines

Les eaux souterraines ont fait l'objet d'un suivi réglementaire avec près de 140 000 résultats d'analyse reçus en 2023, sur les 180 points de mesure que suit l'Agence. La phase 2 de l'étude sur la détermination du fond géochimique notamment sur les métalloïdes et l'étude sur le biseau salin des aquifères côtiers ont été engagées.

La réflexion sur l'optimisation de nos réseaux de surveillance (RCS et RCO), engagée en 2020, reste un point de vigilance pour la pérennité de nos réseaux de surveillance. En effet certains points, notamment des sources et des forages privés, deviennent inaccessibles à la suite des travaux d'urbanisme ou de refus des propriétaires.

Dans l'objectif de lever ce problème l'Agence travaillera, dans le courant de l'année 2024 avec les partenaires de distribution d'eau potable pour enrichir et compléter ses réseaux à la suite de l'échec des propositions de conventionnement avec les partenaires privés. Ce souci a un impact sur la pertinence et l'efficacité du programme de surveillance qui devra être adapté au cours du 4^{ème} cycle de gestion selon la faisabilité des prélèvements des points actuellement inaccessibles.



Chiffres

9 %

Taux de stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles, en bon état ou en très bon état écologique

54%

Taux de stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles, en bon état ou en très bon état physico-chimique

1 000 000

Résultats d'analyses eaux de surface bancarisés

140 000

Résultats d'analyses eaux souterraines bancarisés

LE PILOTAGE DE L'ETABLISSEMENT



LE DEPLOIEMENT DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne recouvre l'ensemble des dispositifs formalisés et permanents visant à maîtriser les risques liés à la réalisation des objectifs d'une entité. Il s'agit d'un processus destiné à fournir une « assurance raisonnable » de la bonne atteinte des objectifs. Cette démarche s'est enrichie en 2023 d'un axe complémentaire au titre de la nouvelle réforme sur la responsabilité des gestionnaires publics.

L'établissement a déployé trois dispositifs de contrôle interne :

- Un contrôle interne budgétaire afin de maîtriser la soutenabilité du programme et de son exécution,
- Un contrôle interne comptable afin de garantir la qualité des informations comptables, piloté par l'agent comptable,
- Un contrôle interne métiers qui a pour but de sécuriser l'atteinte des objectifs opérationnels de l'Agence.

Si le contrôle interne budgétaire et le contrôle interne comptable résultent d'obligations réglementaires (décret GBCP), le contrôle interne métiers est issu de recommandations de la tutelle et de bonnes pratiques professionnelles.

Le contrôle interne budgétaire en 2023

Le plan d'actions du contrôle interne budgétaire a été approuvé par le Conseil d'Administration en juin 2023. Ce dispositif a permis d'identifier 87 risques contre 82 en 2022. Cette augmentation est liée à l'intégration dans la démarche de risques liés à l'évolution des politiques de l'Agence et la prise en compte de la nouvelle responsabilité des gestionnaires publics.

Le plan d'actions 2023-2024 compte quant à lui 22 actions, il reprend 7 actions non abouties du plan d'actions précédent, notamment sur des développements informatiques et intègre 15 nouvelles actions.

Au cours du dernier trimestre, l'Agence a lancé la réalisation d'un audit sur la démarche qui s'appuie sur une étude documentaire, des entretiens avec les pilotes de processus ainsi que des tests de cheminement sur les dépenses et les recettes. Cet audit, qui aboutira en 2024, s'inscrit dans l'amélioration continue du dispositif de contrôle interne.

Le contrôle interne « métier » en 2023

Au cours de la dernière évaluation, 28 risques ont été identifiés et qualifiés dont 12 risques majeurs priorités. Sur les 30 actions de maîtrise identifiées, 6 actions sont déjà réalisées, 17 sont en cours et 7 sont à venir. Le plan d'actions 2023-2024 a été approuvé au cours d'un Comité de Direction et la démarche a fait l'objet d'une présentation lors du Conseil d'Administration de juin 2023.

Chiffres

La cartographie des risques du contrôle interne budgétaire a été mise en place en 2020 et bénéficie depuis d'une réactualisation chaque année

79 %

Part des risques du contrôle interne budgétaire ayant une cotation résiduelle basse ou acceptable par le dispositif de maîtrise des risques mis en place par l'agence

UN ÉTABLISSEMENT ÉCO-RESPONSABLE



UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC ÉCO-RESPONSABLE

Répondre aux attentes et exigences des services publics écoresponsables (SPE)

Les actions en faveur des Services Publics Écoresponsables (SPE) sont perçues comme une obligation incontournable, inscrite dans le cadre de la mission publique des agences de l'eau. En tant qu'entité exerçant des fonctions vitales liées à la gestion de l'eau et à la préservation de l'environnement, l'engagement de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie envers des pratiques écoresponsables est naturellement lié à sa raison d'être.

En 2023, l'engagement éco-responsable de l'AEAP a pris une nouvelle impulsion, en réaction aux 20 mesures du Conseil de défense écologique. Cette année, l'Agence a concrétisé sa volonté notamment par l'achat de trois véhicules électriques, la nomination d'un référent achats responsables, la suppression des plastiques à usage unique, l'utilisation d'une plateforme de don pour le matériel bureautique, et le lancement du chantier relamping LED. Ces initiatives ont été complétées par des actions concrètes au quotidien, tels que le maintien du chauffage à 19°C et le respect de l'obligation de tri à la source.

Par ailleurs, le prestataire en charge de la restauration maintient une approche éco-responsable : avec 19% de produits bio, 71% de produits frais, et 31% de produits en circuits courts.

Aller plus loin avec une démarche volontaire : la RSE

Alors que l'Agence poursuit ses actions pour respecter les obligations des Services Publics Écoresponsables, elle franchit aujourd'hui une nouvelle étape en initiant une démarche volontaire de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Fondée sur les trois piliers essentiels que sont le social, l'économique et l'environnemental, cette initiative va au-delà des exigences légales. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie aspire à dépasser les normes établies, incarnant ainsi sa volonté d'adopter des pratiques exemplaires pour contribuer de manière significative à un avenir plus durable. Plusieurs actions concrètes volontaires ont été mises en œuvre en 2023. Afin de réduire l'empreinte écologique de l'Agence, l'eau chaude aux robinets des parties communes a été supprimée. L'Agence continue sa démarche de recyclage en interne, notamment des piles et des cartouches d'encre. Dans une initiative visant à promouvoir la réduction de la consommation énergétique sans diminuer le bien-être, les agents ont été équipés de doudounes pour faire face à la diminution du chauffage.

Chiffres

3

Nouveaux véhicules électriques. L'Agence compte aujourd'hui 6 véhicules électriques, soit 31% de la flotte automobile

70%

Pourcentage prévisionnel d'économie d'énergie grâce au chantier de relamping LED entamé en décembre 2023

5 Kg

De bouchons de liège récoltés par les agents à destination de l'association France cancer



Crédit Photo : AEAP

Collecte de bouchons de liège à destination de l'association France Cancer



LES MOYENS ET LES RESULTATS

LE BILAN FINANCIER

Les recettes budgétaires

Recettes	Compte Financier 2023	Budget rectificatif n°2 pour 2023	Réalisation au 31/12/23
	En M€	En M€	En %
Redevances	153,25	140,49	109,08%
Ressources propres	3,53	2,58	136,82%
Autres financements publics	1,55	2,58	60,08%
Financement de l'Etat fléchés*	17,13	9,33	183,60%
TOTAL	175,46	154,98	113,21%

* France Relance, Fonds vert et Appel à projets réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable

A ces recettes budgétaires, s'ajoutent 35,43 M€ de recettes non budgétaires issues des remboursements d'avances accordées dans le cadre des programmes d'intervention, et des remboursements des prêts au personnel contractés jusqu'en 2010 et 5 M€ pour le remboursement par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse d'une avance de trésorerie consentie en 2019.

Les autorisations d'engagement

Consommation des autorisations d'engagement	Compte Financier 2023	Budget rectificatif n°2 pour 2023	Consommation du budget au 31/12/23
	En M€	En M€	En %
Personnel	11,95	11,98	99,75%
Fonctionnement	3,34	4,23	78,96%
Intervention	160,78	163,76	98,18%
Investissement	1,44	1,99	72,36%
TOTAL	177,51	181,96	97,55%

Les crédits de paiement

Crédits de paiement	Compte Financier 2023	Budget rectificatif n°2 pour 2023	Consommation du budget au 31/12/23
	En M€	En M€	En %
Personnel	11,95	11,98	99,75%
Fonctionnement	3,22	4,65	69,25%
Intervention	137,60	144,40	95,29%
Investissement	0,86	1,95	44,10%
TOTAL	153,63	162,98	94,26%

A ces dépenses budgétaires s'ajoutent 31,99 M€ de dépenses non budgétaires liées aux versements des avances accordées dans le cadre du programme d'intervention

Chiffres

+2,13 %

Evolution des dépenses de fonctionnement courant et de personnel entre le compte financier 2022 et le compte financier 2023

+2,70 %

Taux d'évolution des restes à payer hors dispositifs fléchés

118,60 M€

Niveau de la trésorerie au 31/12/2023



Vous souhaitez en savoir davantage sur le bilan financier de l'Agence ? :
<http://www.eau-artois-picardie.fr/sites/default/files/delibs-20230316-ca.pdf>



ANNEXE B

MISSION	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Gouvernance, planification et international	14,618	15,213	15,974	13,401	14,114	12,695	
- Fonctionnement institutionnel	4,400	4,112	4,187	3,217	3,875	2,618	
- DCE (SDAGE, PDM, pgme de surveillance, districts internationaux)	6,279	7,645	8,978	7,129	6,864	6,552	
- Elaboration et suivi des SAGE	2,489	2,293	2,099	2,012	2,370	2,611	
- Action internationale hors districts internationaux	1,450	1,163	0,710	1,043	1,005	0,914	
Connaissance (milieux, pressions)	11,086	8,952	8,534	9,649	9,171	11,115	
- Réseaux de mesure et gestion des données	8,011	6,262	5,685	5,820	6,035	6,712	
- Etudes générales, connaissance	3,075	2,690	2,849	3,829	3,136	4,403	
Mesures nationales et territoriales de gestion de l'eau	59,129	56,715	54,819	52,385	51,494	51,562	
- Pilotage des aides	8,150	7,640	6,802	6,827	6,999	8,121	
- Animation pour la réalisation des politiques de gestion de l'eau	14,298	13,113	14,271	14,054	13,708	13,049	
- Attribution des aides des politiques nationales et territoriales	36,681	35,962	33,746	31,504	30,787	30,392	
Redevances	10,335	10,350	10,138	9,338	8,513	8,672	
- Définition des référentiels et gestion du rôle	1,827	1,762	1,829	1,489	1,501	1,556	
- Instruction et recouvrement des redevances, contrôle et audit	8,508	8,588	8,309	7,849	7,012	7,116	
Pilotage de l'établissement et Fonctions support	49,986	49,195	46,208	40,063	37,712	39,640	
- Pilotage de l'établissement	5,821	5,028	4,345	4,628	4,847	5,371	
- Budget, suivi financier et exécution comptable	12,898	11,648	10,714	10,544	11,476	11,411	
- Affaires générales	11,041	12,586	12,101	11,446	9,511	10,231	
- Information, Communication, Documentation	8,473	9,450	7,817	7,280	6,042	6,224	
- Gestion des Ressources Humaines	5,837	5,411	5,508	6,165	5,736	6,178	
- Informatique et systèmes d'information	5,916	5,072	5,723	-	0,100	0,225	
Autres	7,446	7,675	7,767	14,754	17,126	17,456	
Activités effectuées pour le compte des autres agences de l'eau dans le cadre de la mutualisation	6,831	6,925	6,991	14,158	16,733	16,978	
Solde des mises à disposition	-	-	-	-	-	-	
Solde des Dispenses syndicales ou électives	0,615	0,750	0,776	0,596	0,393	0,478	
TOTAL	152,600	148,100	143,440	139,590	138,130	141,140	
PLAFOND AUTORISE EN ETPT	152,600	148,100	144,100	139,600	139,600	141,300	

LES RESSOURCES HUMAINES

Le déploiement de la démarche de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC)

La démarche GPEEC, initiée en 2022, est axée sur l'amélioration continue des points suivants :

- L'attractivité de l'Agence via une meilleure connaissance auprès du grand public,
- Le recrutement par le sourcing et le développement d'un partenariat renforcé,
- Le développement des compétences des agents via la formation notamment.

L'année 2023 aura permis la rédaction d'une feuille de route priorisant les axes stratégiques, la création d'un tableau de bord pour guider les étapes clés de la démarche et la détermination d'une gouvernance afin de suivre la mise en place du projet. Ces moyens ont accentué la nécessité de proposer un plan de développement de compétences pluriannuel avec des objectifs de formations collectives.

Le développement du module « Compétences » dans l'outil CERF

L'outil CERF composé des modules Compétences, Entretiens, Recrutement et Formation, est l'outil fondamental des ressources humaines. En 2023, le module « Compétences » a fait l'objet de nombreux ateliers qui ont donné lieu à une meilleure compréhension et à une caractérisation des différents profils de compétences et des domaines métiers des agents. Cette amélioration permettra de répondre au mieux aux enjeux de recrutement et de formation.

Le télétravail, un dispositif bien ancré au sein de l'AEAP

Initié en 2022, le télétravail a été progressivement adopté par les agents : 102 télétravailleurs en 2023 soit 68,45% de l'effectif. L'évaluation de cette modalité de travail a été effectuée en 2023 afin d'optimiser le management et la prise en main des nouveaux outils du télétravailleur.

L'égalité professionnelle

Premier employeur de France, la fonction publique composée de 62% de femmes doit servir d'exemple en matière d'égalité professionnelle afin de favoriser la cohésion sociale et d'être représentative de la société qu'elle sert. A cet effet, deux actions ont été menées en 2023 :

- Le 8 mars, une pièce de théâtre sur le thème du sexisme a été jouée à l'Agence
- Le 14 novembre et le 6 décembre, une exposition s'est tenue dans le hall de l'Agence.

Chiffres

3,96

Nombre moyen de jours de formation continue par agent ETP pour un objectif de 4 jours

96 %

Pourcentage d'avancement du chantier de mutualisation redevances

80 %

Pourcentage d'avancement du chantier de mutualisation juridique




141,14

Nombre d'ETPT de l'Agence de l'eau Artois-Picardie en 2023

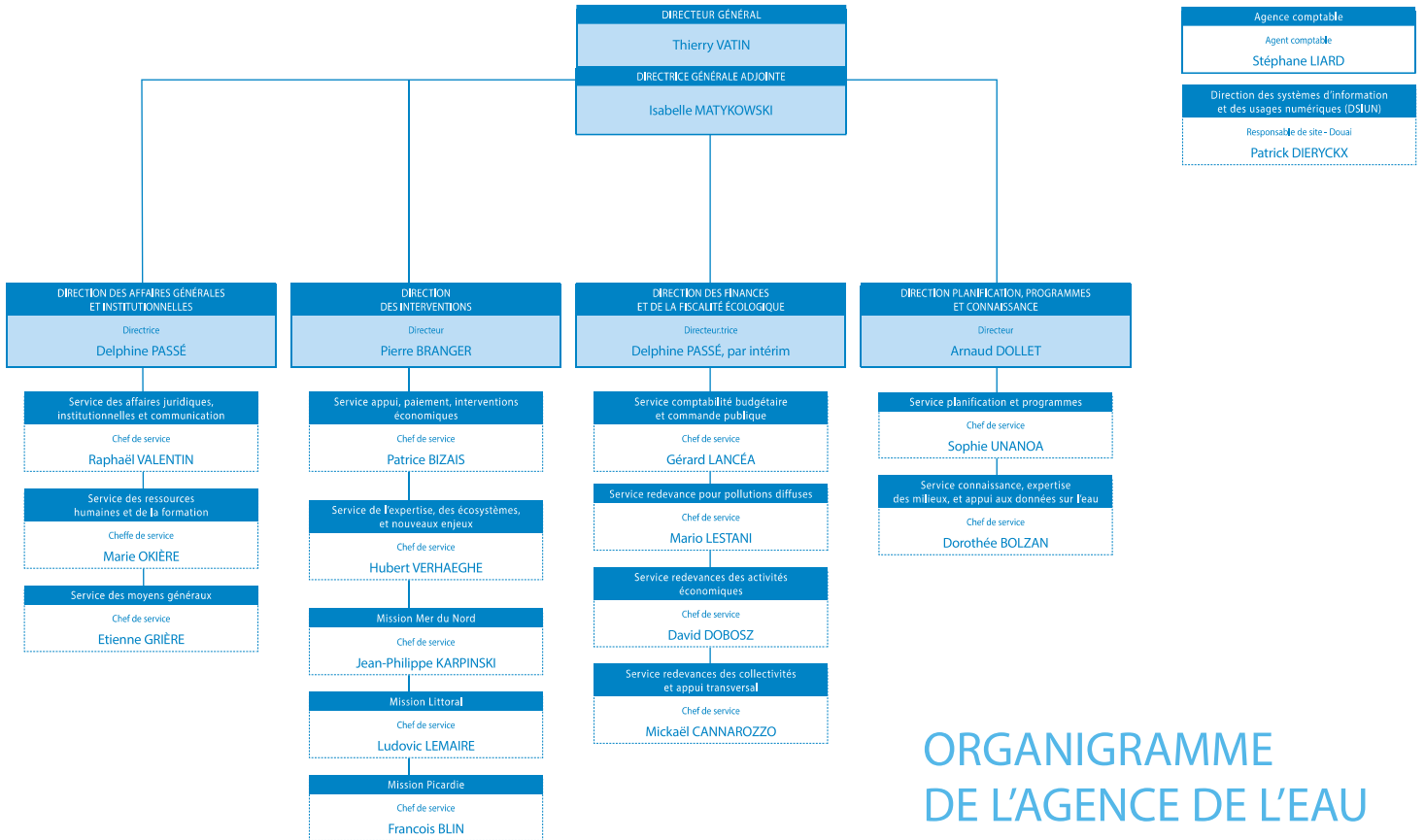
RESULTATS SYNTHETIQUES 2023 DES INDICATEURS DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE

Intitulé de l'indicateur	Objectif 2023	Réalisation 2023		Intitulé de l'indicateur	Objectif 2023	Réalisation 2023	
Indicateur G-1.1 : Respecter les échéances d'élaboration du SDAGE 2022-2027 Contribution AEAP à l'élaboration des PAOT pour 100% des départements fin 2023	OUI	OUI	✓	Indicateur P-3.1d (Indicateur de bassin) : Nombre total de km d'ouvrages de lutte contre l'érosion financés par l'Agence	25 Km	1,673 Km	✗
Indicateur G-1.2 : Nombre de SAGE soumis pour avis aux comités de bassin en vue de leur mise en œuvre	0	0	✓	Indicateur P-3.3 (indicateur expérimental -> Pas de cible) : Nombre d'expérimentations de dispositifs de récupération des macro déchets dans les systèmes de traitement d'eaux usées et d'eaux pluviales		1	
Indicateur C-1 : Tenue à jour des données environnementales fiables, à disposition du public Données 2022 mises en ligne avant le 31/12/2023	OUI	NON (98%)	⊖	Indicateur P-4.1 (Indicateur de suivi -> Pas de cible) : Surfaces désimperméabilisées ou déracordées du réseau public d'assainissement		842 076 m²	
Indicateur C-2 (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Taux de stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles, en bon état ou en très bon état écologique		9%		Indicateur P-4.2 : Nombre de stations de traitement des eaux usées aidées pour répondre aux objectifs environnementaux des SDAGE ou à des objectifs liés à des usages sensibles (baignade, conchyliculture, production d'eau potable)	8	2	✗
Indicateur C-3.1 (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Volumes annuels prélevés par usage (collectivités, industries hors EDF, agriculture)		836,5 Mm³		Indicateur P-4.3 : Quantité de substances prioritaires et dangereuses prioritaires issues des activités économiques industrielles et artisanales éliminées	500	0,507	✗
Indicateur P-0a : Pourcentage du programme consacré au changement climatique	30%	30,14%	✓	Indicateur P-5a (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Volume d'eau économisés et substitués (tous usages) au travers des projets aidés		1,519 Mm³	
Indicateur P-0b : Montants engagés sur des solutions fondées sur la nature	18,5 M€	17,896 M€	⊖	Indicateur P-5b : Nombre cumulé de Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) accompagnés par l'Agence	6	0	✗
Indicateur P-1.1 : Nombre de captages dits "prioritaires" identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre d'un plan d'actions	60	60	✓	Indicateur R-2 : Taux de redevances contrôlées (en montants) Taux de redevables contrôlés (en nombres)	5% 5%	26,28% 15,71%	✓
Indicateur P-1.2a : Montant engagé pour des aides en faveur de pratiques agricoles les plus favorables à l'environnement (PSE, Bio, MAEC)	7 M€	5,157 M€	✗	Indicateur F-1 : Nb de jours de formation continue par agent ETP	4	3,96	✓
Indicateur P-1.2b : Nombre de groupes "30 000" prévus par le plan écofito aidés par l'Agence	3	0 (Mais 11 groupes GIEE financés)	⊖	Indicateur F-2.1 : Pourcentage d'avancement des chantiers de mutualisation inter-agences dont l'Agence a le pilotage 1 - Redevances	95%	96%	✓
Indicateur P-2a (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Montants engagés sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale ou d'un zonage équivalent (Solidarité Urbain/Rural)		17,873 M€		Indicateur F-2.1 : Pourcentage d'avancement des chantiers de mutualisation inter-agences dont l'Agence a le pilotage 7 - Juridique	100%	80%	⊖
Indicateur P-2b (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Nombre de contrats de progrès aidés par l'Agence		67		Indicateur F-2.2 : Taux d'utilisation de la procédure dématérialisée de déclaration des redevances (hors redevance pour pollutions diffuses)	92,90%	93,09%	✓
Indicateur P-3.1a : Km de linéaire de cours d'eau avec restauration des fonctionnalités hydro-morphologiques aidés par l'Agence	15 Km	162,5 Km	✓	Indicateur F-3 : Pourcentage d'évolution du montant des dépenses de fonctionnement courant et de personnel	-0,87%	2,13%	✓
Indicateur P-3.1b : Nb d'ouvrages en liste 2 aidés pour être rendus franchissables	30	9	✗	Indicateur F-4 : Taux d'exécution des restes à payer		102,70%	
Indicateur P-3.1c : Superficie de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'Agence au titre de leur entretien, restauration et acquisition	5 070 Ha	11 014,6 Ha	✓	Indicateur F-5 : Mise en place d'une cartographie des risques (O/N) Mise en place d'un plan d'actions (O/N) Si oui, variation du taux de risques non maîtrisés	OUI OUI	OUI OUI 1,2	✓

Légende :

Cible atteinte ou dépassée :  Résultats proches de la cible :  Cible non atteinte : 

ORGANIGRAMME



ORGANIGRAMME
DE L'AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
AU 1^{er} JANVIER 2024

L'AGENCE DE L'EAU Artois-Picardie

L'Agence de l'eau Artois-Picardie, établissement public administratif du Ministère de la Transition Ecologique, participe à la mise en œuvre des politiques nationales relatives à l'eau en contribuant à réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Pour agir, l'Agence de l'eau perçoit auprès des usagers (consommateurs, acteurs économiques) des redevances qui sont utilisées pour apporter des aides financières aux personnes publiques ou privées qui réalisent des actions ou des projets d'intérêt commun ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau ou la préservation de la biodiversité.

Elle exerce sa compétence sur un bassin hydrographique d'environ 20 000 Km² comprenant l'intégralité des départements du Nord et du Pas de Calais, ainsi qu'une partie des départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise. Pour cela, l'Agence de l'eau Artois-Picardie s'appuie sur le travail d'environ 140 collaborateurs répartis sur 3 sites : Douai (le siège), Amiens et Boulogne sur mer, assurant ainsi une proximité avec l'ensemble de ses partenaires.



Siège de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

200 rue Marceline DESBORDES – Centre Tertiaire de l'Arsenal – BP 80 818 Douai CEDEX
Tél : 03 27 99 90 00 – Fax : 03 27 99 90 15

Mission Mer du Nord

200 rue Marceline DESBORDES
Centre tertiaire de l'Arsenal
BP 80 818 – 59 508 Douai CEDEX

Mission Picardie

64 bis rue du Vivier – BP 41725
80 017 AMIENS CEDEX 1

Mission Littoral

Centre Directionnel
56 rue Ferdinand BUISSON
BP 217 – 62 203 Boulogne-sur-mer CEDEX

Retrouvez-nous sur

www.eau-artois-picardie.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



[/eauartoispicardie](https://www.instagram.com/eauartoispicardie)



[/EauArtoisPicardie](https://www.facebook.com/EauArtoisPicardie)



[/agence-de-l-eau-artois-picardie](https://www.linkedin.com/company/agence-de-l-eau-artois-picardie)



www.eau-artois-picardie.fr

